PREMIER TECH

Guide de l'usager

EPARCO®

Filière plate écorces de pin

2 mars 2022

jusqu'à 12 EH

FABRIQUÉ EN FRANCE

PT-EauEnvironnement.fr

CE

Notes importantes applicables à l'ensemble de ce guide

LES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF EPARCO FILIÈRE PLATE ÉCORCES DE PIN (BREVET PREMIER TECH EAU ET ENVIRONNEMENT) **RÉPONDENT AUX RÉGLEMENTATIONS ET AUX EXIGENCES DES NORMES SUIVANTES** (LISTE NON EXHAUSTIVE)

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

Arrêté du 7 septembre 2009 modifié
relatif aux prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO_5

Arrêté du 7 septembre 2009 modifié
définissant les modalités d'agrément des personnes réalisant les vidanges et prenant en charge le transport et l'élimination des matières extraites des installations d'assainissement non collectif

Arrêté du 27 avril 2012 modifié
relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif

TEXTES NORMATIFS

Annexe ZA de la norme NF EN 12566-3+A2
Petites installations de traitement des eaux usées jusqu'à 50 PTE. Partie 3 : Stations d'épuration des eaux usées domestiques prêtes à l'emploi et/ou assemblées sur site

Norme NF DTU 64.1 pour la ventilation (compartiment anaérobie)
Dispositifs d'assainissement non collectif (dit autonome) Pour les maisons d'habitation individuelle jusqu'à 20 pièces principales

Norme NF C 15-100
Installations électriques à basse tension pour la sécurité électrique si présence d'équipements électriques (cas de la présence d'un poste de relevage optionnel amont et/ou d'un poste de relevage aval (hors agrément))

Les installations d'assainissement non collectif Eparco filière plate écorces de pin (brevet Premier Tech Eau et Environnement) permettent de traiter les eaux usées domestiques des immeubles ou parties d'immeubles non raccordés à un réseau public de collecte des eaux usées.

Ce guide explique le fonctionnement de l'Eparco filière plate écorces de pin et détaille les précautions d'usage et opérations d'entretien à respecter pour bénéficier pleinement de toutes ses performances.

www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr

Sommaire

Guide de l'utilisation et de l'entretien 4

1. Présentation de l'Eparco filière plate écorces de pin 5
2. Fonctionnement de la fosse 6
   - 2.1. fonctionnement de la fosse 6
   - 2.2. Performances de la fosse 6
3. Fonctionnement du filtre 7
   - 3.1. Fonctionnement du filtre 7
   - 3.2. La filtration physique et biologique 8
   - 3.3. Performances du filtre et de la filière 8
   - 3.4. Mode de prélèvement des échantillons d'eaux traitées et aménagements spécifiques 8
   - 3.5. Mise en route de l'Eparco filière plate écorces de pin 9
4. Paramètres et dimensionnement de l'Eparco filière plate écorces de pin 9
5. Recommandations d'utilisation de l'installation 10
6. Hygiène et sécurité 11
7. Entretien et maintenance 12
   - 7.1. Surveillance et entretien de la fosse de l'Eparco filière plate écorces de pin 12
   - 7.2. Surveillance et entretien du filtre de l'Eparco filière plate écorces de pin 13
   - 7.3. Surveillance et entretien des postes de pompage 14
   - 7.4. Surveillance et entretien de la chasse hydraulique Septipak 14
   - 7.5. Surveillance et entretien des ventilations 14
   - 7.6. Surveillance et entretien de la sortie du dispositif 14
   - 7.7. Surveillance et entretien des boîtes, canalisations et du site en général 15
8. Prévention : colmatage du filtre et entretien du matériau filtrant 15
9. Traçabilité 15
10. Pièces d'usure, fréquence de dysfonctionnement et disponibilité des pièces détachées 16
11 . Consommation électrique et niveau de bruit 16
12. Recyclage des éléments en fin de vie 16
13. Garanties contractuelles 17
   - 13.1. GARANTIES LEGALES 17
   - 13.2. ASSURANCES 17
14. Coûts indicatifs 18

Guide de pose 19

1. Manutention et transport 20
2. Instructions de pose et de raccordement 21
3. Conditions de pose 21
   - 3.1. Pose en conditions sèches 22
   - 3.2. Pose en conditions humides 24
   - 3.3 Cas des modèles 7 à 12 EH avec chasse 26
   - 3.4. Cas nécessitant un poste de relevage AVAL (hors agrément) 26
   - 3.5. Cas nécessitant un poste de relevage amont optionel 26
4. Raccordements pour la ventilation de l'Eparco filière plate écorces de pin 27
   - 4.1. Principe 27
   - 4.2. Entrée d'air dans l'Eparco filière plate écorces de pin 27
   - 4.3. Extraction des gaz de la fosse 28
   - 4.4. Évacuation des gaz du filtre 28
   - 4.5. Ventilation primaire 28
   - 4.6. Ventilation en présence de poste de relevage amont 28

Annexes 30

ANNEXE 1 : Plans et caractéristiques des ouvrages 31
ANNEXE 2 : Instructions de pose et de raccordement : synthèse 38
ANNEXE 3 : Récapitulatif de surveillance et d'entretien 42
ANNEXE 4 : Cahier de vie de l'installation : opérations d'entretien, de vidange, de complément de matériau filtrant, etc. 44
ANNEXE 5 : Caractéristiques techniques et fonctionnement 48

Guide de l'utilisation et de l'entretien

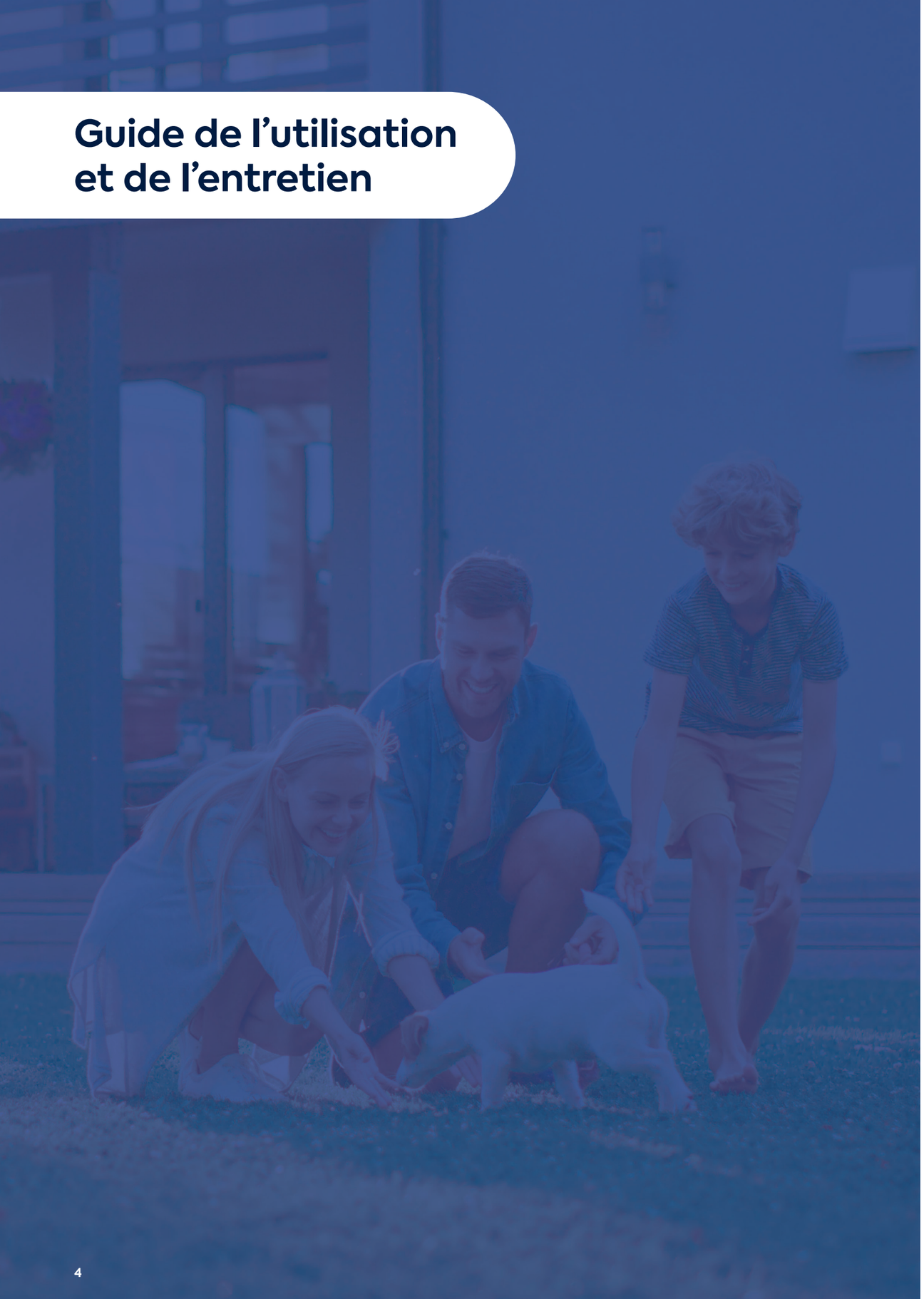

1. Présentation de l'Eparco filière plate écorces de pin

Votre installation d'assainissement non-collectif Eparco filière plate écorces de pin comprend deux éléments principaux :

LA FOSSE TOUTES-EAUX

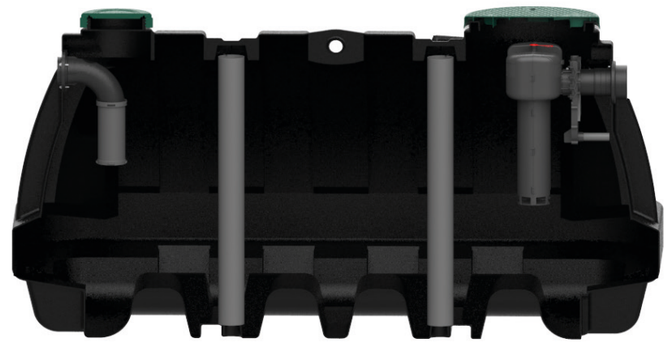

La fosse de l'Eparco filière plate écorces de pin
dont le matériau constitutif (polyéthylène haute densité - PEHD)
est recyclable et insensible à la corrosion.

LE FILTRE ÉPURATEUR

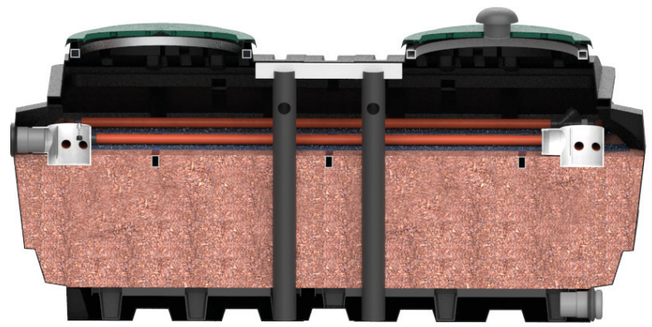

Le filtre de l'Eparco filière plate écorces de pin
est un filtre compact. Son matériau de filtration
est d'origine naturelle et végétale. Le matériau constitutif
de l'enceinte du filtre est en matériau recyclable et insensible
à la corrosion (polyéthylène haute densité -PEHD).

Remarque : les filières décrites ici peuvent dans certains cas particuliers être complétées par du matériel qui fait l'objet de notices séparées (ex: poste de relevage aval (hors agrément))

2. Fonctionnement de la fosse

2.1. FONCTIONNEMENT DE LA FOSSE

La fosse toutes-eaux est un appareil de prétraitement des eaux usées domestiques (ensemble des eaux issues des toilettes, des salles de bain, des cuisines et des machines à laver). Elle a deux rôles primordiaux :

- **La rétention des matières solides** (grâce à des phénomènes hydrauliques de décantation et de flottation)
- **L'hydrolyse** (solubilisation) et **la méthanisation** (gazéification) des boues produites par la rétention des matières solides

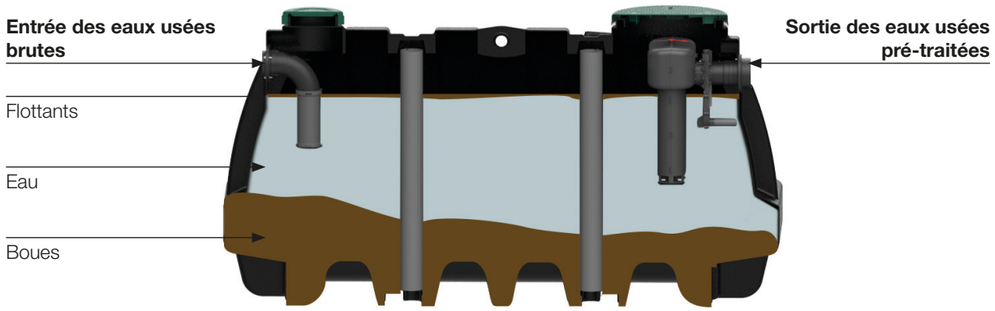

a. Fonction hydraulique : la décantation

La fosse débarrasse les effluents bruts de leurs matières solides afin de protéger le filtre situé en aval.

L'élimination des matières solides par une fosse septique s'effectue selon le processus de décantation. Les particules en suspension dont la densité est supérieure à celle de l'eau sont retenues et forment les boues une fois déposées au fond de la fosse. Les matières plus légères, quant à elles, peuvent flotter naturellement ou en s'associant à des fines bulles produites par les fermentations. Elles peuvent former une couche flottante de plusieurs centimètres d'épaisseur, sans inconvénient pour le fonctionnement de la fosse.

b. Fonction biologique : la digestion anaérobie

La fosse permet de solubiliser et de gazéifier les matières solides retenues. Les phénomènes mis en jeu à ce niveau relèvent de la digestion anaérobie, qui par définition se déroule en absence d'oxygène. Ce sont les micro-organismes anaérobies présents naturellement dans la fosse qui effectuent ces transformations de la matière organique. Les gaz de fermentation (H2S, CH4, etc.) sont évacués par un système de ventilation, tel que décrit pages 27 et 28.

Les fosses sont toutes équipées du préfiltre PF17

2.2. PERFORMANCES DE LA FOSSE

a. Qualité de l'effluent prétraité

La fosse Eparco filière plate écorces de pin, équipée du préfiltre PF17 composé de fentes spécialement calibrées et conçu par Premier Tech Eau et Environnement, permet de retenir la majeure partie des matières solides afin de délivrer un effluent apte à la filtration biologique.

b. Accumulation des boues et vidanges

La quantité de boues et de flottants accumulés dans la fosse résulte de la différence entre les apports retenus par la fosse et la dégradation des solides réalisée par la digestion anaérobie. Cette différence entre apports et dégradation conduit à l'accumulation de boues résiduelles qui vont imposer à terme une vidange de la fosse.

Le dispositif doit être périodiquement vidangé selon les modalités définies dans l'arrêté "vidangeurs" du 7 septembre 2009 modifié", lorsque la hauteur des boues atteint 50 % du volume utile de la fosse.

Hauteur de boue et capacité de stockage maximale pour nos différents modèles de fosses toutes eaux :

Filière	Modèle de fosse	Hauteur de boues (cm)	Volume de boues (m^3)
Eparco filière plate écorces de pin 4 EH **Eparco filière plate écorces de pin 5 EH**	3 m^3	48	1,5
Eparco filière plate écorces de pin 6 EH **Eparco filière plate écorces de pin 7 EH**	4 m^3	63	2
Eparco filière plate écorces de pin 8 EH **Eparco filière plate écorces de pin 10 EH**	5 m^3	69	2,5
Eparco filière plate écorces de pin 12 EH	6 m^3	96	3,1

À titre indicatif, selon l'essai de performance épuratoire réalisé sur plateforme en laboratoire notifié, la production annuelle de boues de la fosse Eparco filière plate écorces de pin a été estimée à 1,20 m^3 pour 5 EH.

Dans le tableau suivant, les calculs des intervalles de vidange théoriques utilisent le modèle théorique car le seuil de vidange n'a pas été atteint durant la période d'essai.

Tableau des intervalles de vidange théoriques de la fosse, exprimés en mois, en fonction du modèle de Eparco filière plate écorces de pin

Filière	Intervalle de vidange théorique* (mois)
Eparco filière plate écorces de pin 4 EH	41
Eparco filière plate écorces de pin 5 EH	26
Eparco filière plate écorces de pin 6 EH	31
Eparco filière plate écorces de pin 7 EH	23
Eparco filière plate écorces de pin 8 EH	27
Eparco filière plate écorces de pin 10 EH	19
Eparco filière plate écorces de pin 12 EH	20

*À noter que la réalité du terrain révèle des fréquences de vidange plus espacées que la fréquence de vidange obtenue à partir des essais car les taux d'occupation réels dans l'habitation sont souvent plus faibles que les taux d'occupation nominaux pour lesquels la fréquence de vidange calculée a été déterminée.

3. Fonctionnement du filtre

3.1. FONCTIONNEMENT DU FILTRE

Le filtre, comme la fosse, fonctionne grâce à la rétention physique des matières polluantes, essentiellement solubles, qui sortent de la fosse, et à la dégradation biologique des matières polluantes.

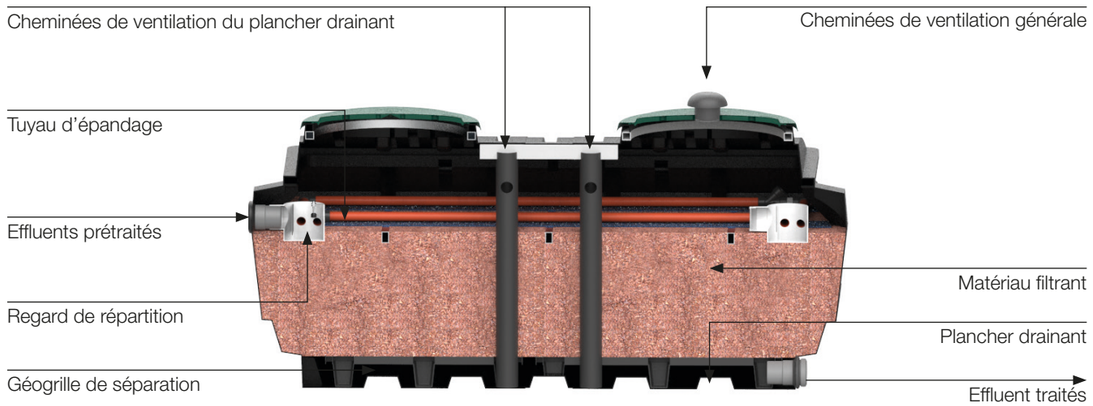

Filtre 4 m^2 des modèles Eparco filière plate écorces de pin 4, 7 et 8 EH (Coupe longitudinale)

3.2. LA FILTRATION PHYSIQUE ET BIOLOGIQUE

Le matériau filtrant est préparé spécifiquement à partir de morceaux d'écorce de pin (Pinus pinaster), de nature valorisable. Cette écorce naturelle est spécialement sélectionnée et transformée pour le filtre de l'Eparco filière plate écorces de pin. L'écorce sélectionnée fait partie des matériaux organiques à "grande stabilité biologique".

Les morceaux d'écorce de pin sont disposés dans le bac filtre. Le calibre des morceaux d'écorce de pin est compris entre 3 mm et 30 mm, plus particulièrement entre 5 mm et 15 mm. Les morceaux d'écorces de pin utilisés présentent typiquement une capacité de rétention d'eau (définie par la norme NF EN 13 - 041) comprise entre 100 L/m^3 et 350 L/m^3 (déclaration du fabricant). Cette capacité de rétention confère aux morceaux d'écorce une forte capacité d'absorption des effluents. Les espaces libres entre les morceaux d'écorce favorisent une oxygénation optimale des bactéries et protozoaires qui réalisent l'épuration.

Observée au microscope électronique, la surface de l'écorce de pin sélectionnée montre une structure en nid d'abeille (analogue à celle du charbon actif) qui favorise la fixation des micro-organismes. Les micro-organismes du filtre vont consommer les matières polluantes retenues pour les transformer essentiellement en gaz carbonique et en eau.

Ces micro-organismes ont besoin d'oxygène pour se développer, contrairement aux bactéries de la fosse. Le calibre des écorces a été spécialement sélectionné pour que le matériau filtrant permette à l'eau de ne pas circuler trop vite sans être épurée, et pour permettre une bonne circulation de l'air.

L'oxygène est apporté par la cheminée de ventilation du filtre. Le filtre de l'Eparco filière plate écorces de pin est donc un bio-filtre dans lequel s'accomplit l'épuration des eaux usées domestiques grâce aux micro-organismes aérobies.

Les travaux effectués par Premier Tech Eau et Environnement sur le comportement du filtre à écorce de pin maritime sur le long terme démontrent que :

- L'écorce présente une très grande résistance à l'eau et à la dégradation biologique
- Les performances épuratoires à charge nominale sont maintenues pendant 10 ans sans entretien du filtre
- Le filtre est adapté aux fortes variations de charges et ne se colmate pas en cas de fortes surcharges

Au-delà de 10 ans de fonctionnement, les éléments dégradables les plus fins de l'écorce ont disparu, nécessitant un complément d'écorce neuve (en moyenne 15 % du volume initial, soit moins de 1 m^3) en remettant à niveau le massif filtrant (déclaration du fabricant). En conditions d'utilisation normale, le milieu filtrant a une durée de vie estimée jusqu'à 20 ans (donnée déclarative et estimée par le fabricant).

3.3. PERFORMANCES DU FILTRE ET DE LA FILIÈRE

Le bon fonctionnement peut être obtenu de façon pérenne dans les conditions normales d'utilisation, sous réserve que les recommandations de dimensionnement, d'installation, d'entretien et d'usage du présent guide soient respectées.
En particulier, l'Eparco filière plate écorces de pin est strictement réservée au traitement des eaux usées domestiques et/ou assimilées. Dans ces conditions, l'Eparco filière plate écorces de pin satisfait les critères de performances réglementaires suivants :

Performances (échantillon moyen journalier)	
DBO_5 ≤ 35 mg/L	MES ≤ 30 mg/L

3.4. MODE DE PRÉLÈVEMENT DES ÉCHANTILLONS D'EAUX TRAITÉES ET AMÉNAGEMENTS SPÉCIFIQUES

Les modalités d'évacuation des eaux usées traitées sont décrites à la section 7.6.

Dans le cas d'un rejet gravitaire vers des tranchées d'infiltration ou vers un dispositif d'irrigation souterraine, un tuyau PVC DN 100 mm doit être placé verticalement sur la conduite de sortie du filtre le plus près possible de la cuve et débouchant au minimum à 50 cm au-dessus du sol. Ce tuyau sera surmonté d'un extracteur amovible.

Pour ces cas, les prélèvements d'effluents en sortie de filière pourront être réalisés par exemple avec un siphon de prélèvement, accessible via l'extracteur amovible, d'un diamètre 100mm minimum, situé en amont des tranchées ou du système d'irrigation. Cela nécessite de puiser préalablement à l'aide d'une petite pompe manuelle ou électrique l'eau qui stagne au fond du siphon..

Dans le cas d'un rejet du filtre directement au milieu hydraulique superficiel, un siphon de prélèvement, d'un diamètre 100mm minimum, situé en sortie du filtre permet par exemple de réaliser un prélèvement dans les conditions identiques aux précédentes.

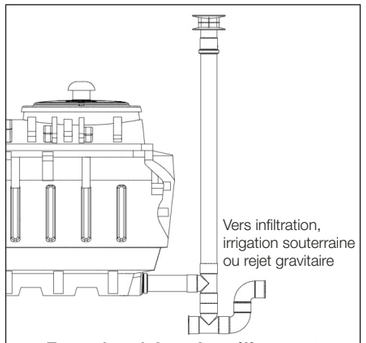

Exemple : siphon de prélèvement

Dans le cas d'un rejet du filtre vers un poste de relevage aval (hors agrément), aucun aménagement spécifique n'est à prévoir pour une prise d'échantillon. En effet, l'échantillon peut dans ce cas être prélevé au débouché de la canalisation qui provient du filtre dans le poste.

Tous les cas cités permettent de collecter un échantillon représentatif de la qualité du traitement de l'installation et un bilan 24 h est réalisable en positionnant la crépine du préleveur au-dessus du fond et au centre de la masse liquide (au niveau du siphon ou du poste de relevage aval (hors agrément)) via une canne de prélèvement pour éviter toutes interactions avec les parois et le fond.

3.5. MISE EN ROUTE DE L'EPARCO FILIÈRE PLATE ÉCORCES DE PIN

L'Eparco filière plate écorces de pin épure les eaux usées sans électromécanique sauf en cas de poste de relevage optionnel amont et/ou de poste de relevage aval (hors agrément).

Une fois la station installée et raccordée à la maison par un professionnel formé par Premier Tech Eau et Environnement, elle est utilisable.

L'Eparco filière plate écorces de pin permet de traiter les effluents de l'habitation dès le premier jour de la mise en service.

En effet, la fosse arrête instantanément les matières solides des eaux brutes, et le filtre adsorbe sans délai les matières polluantes solubles. La durée de mise en route de l'installation est de 3 semaines (période d'établissement de la biomasse telle qu'observé lors des essais sur plateforme).

L'Eparco filière plate écorces de pin est parfaitement adaptée à une utilisation permanente ou intermittente et convient donc aussi bien à une résidence principale qu'à une résidence secondaire.

4. Paramètres et dimensionnement de l'Eparco filière plate écorces de pin

La gamme complète des Eparco filière plate écorces de pin permet de traiter les effluents jusqu'à 12 EH selon le tableau de dimensionnement ci-dessous. Un modèle d'Eparco filière plate écorces de pin est composé d'une fosse qui est indissociable du filtre (ou des filtres) correspondant.

Modèle Eparco filière plate écorces de pin	Nombre d'équivalent-habitant (EH)	Charge organique traitée (g DBO_5/j)	Volume Fosse (m^3)	Surface totale Filtre(s) (m^2)	Nombre de filtre(s) x surface unitaire du filtre (n x m^2)
Eparco filière plate écorces de pin 4 EH	4	240	3	4	1 x 4
Eparco filière plate écorces de pin 5 EH	5	300	3	5	1 x 5
Eparco filière plate écorces de pin 6 EH	6	360	4	6	1 x 6
Eparco filière plate écorces de pin 7 EH	7	420	4	8	2 x 4
Eparco filière plate écorces de pin 8 EH	8	480	5	8	2 x 4
Eparco filière plate écorces de pin 10 EH	10	600	5	10	2 x 5
Eparco filière plate écorces de pin 12 EH	12	720	6	12	2 x 6

Les plans détaillés des fosses et des bacs filtres sont donnés dans l'**annexe 1.**

Lorsqu'il y a deux filtres en parallèle, l'alimentation se fait par la chasse hydraulique Septipak qui permet une équi-répartition des effluents. La chasse Septipak est présentée en **annexe 1**.

5. Recommandations d'utilisation de l'installation

Le dispositif est destiné au traitement des eaux usées domestiques et/ou assimilées uniquement, au titre du R. 214-5 du code de l'environnement.

Le branchement d'une habitation sur une Eparco filière plate écorces de pin permet d'utiliser tout à fait normalement les installations de sanitaires, de bains, de cuisine et de machine à laver de la maison. Cela demande néanmoins le respect de quelques règles simples, afin de préserver l'environnement et d'éviter des interventions coûteuses.

Avant tout, une Eparco filière plate écorces de pin, comme toute installation d'assainissement non collectif, ne doit pas être utilisée comme une poubelle ou un point de rejet d'eaux non polluées (eaux de pluie par exemple).

PRODUITS À USAGE MODÉRÉ :

- L'eau de javel peut être utilisée mais à faible dose (au maximum 1 verre d'eau de javel à 2,6 % de chlore actif par semaine pour blanchir le linge ou un sanitaire).
- La prise de médicaments et leur présence de ce fait dans les eaux usées ne demande aucune précaution particulière.
- Les évacuations (éviers, baignoires, machines à laver, bondes de sol, évacuation de la soupape du ballon d'eau chaude...) doivent être munies d'un siphon et il faut veiller que celui-ci ne s'assèche pas pour éviter d'éventuels problèmes d'odeurs. Si une bonde est bouchée, on peut utiliser sans risque pour la fosse septique un produit déboucheur du commerce.
- Lorsqu'un adoucisseur d'eau doit être utilisé, il sera réglé aux environs de 12 à 15°TH. Les eaux de régénération ne doivent en aucun cas être dirigées vers le système d'assainissement. On préfèrera le rejet vers l'évacuation des eaux pluviales.
- L'usage de sanibroyeurs n'est pas recommandé avant une fosse et doit se limiter à des WC d'appoint. Les broyeurs d'évier sont strictement interdits.
- Les produits d'entretien ménagers courants (détergents, lessives et poudres à laver le linge, produits pour lave-vaisselle...) peuvent en revanche être utilisés normalement.

PRODUITS CHIMIQUES MÉNAGERS ET REJETS INTERDITS :

- Les solvants organiques (White spirit, diluants pour peinture, acétone, produits dégraissants, essence, fuel, etc.). Ces produits portent généralement sur l'emballage la mention "inflammable" et ils inhibent les fermentations indispensables au bon fonctionnement de la fosse.
- Les huiles de vidange.
- Les bains de friture (les matières grasses en petite quantité ne posent pas de problème).
- Les résidus de produits de traitement du jardin et de désherbage.
- Les médicaments non-utilisés.

Pour des raisons de protection de l'environnement ils ne doivent jamais être rejetés avec les eaux usées.

- Le lait, la saumure en grande quantité.
- Les objets en matière plastique (sachets, préservatifs, lingettes, petits emballages, etc.). Ils sont non-biodégradables, et ils risquent de colmater le système.
- Les protections périodiques.

NE SONT PAS ADMISES DANS L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT :

- Les eaux pluviales (toiture, ruissellement...).
- Les eaux de vidange et de lavage de filtre de piscine.
- Les eaux de réservoir de stockage.

6. Hygiène et sécurité

Il est fortement conseillé de faire réaliser les opérations d'installation, d'entretien et de maintenance par des professionnels qualifiés.

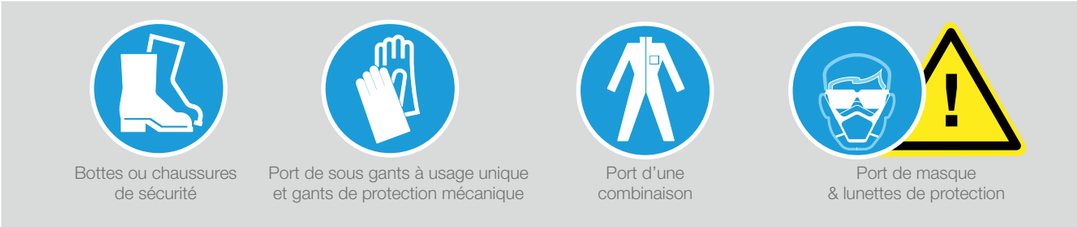

Laisser les couvercles des cuves (fosse, filtre, postes de pompage) apparents et veiller à ce que les serrures soient toujours verrouillées. Le passage des piétons sur les différents couvercles est interdit comme le rappelle un pictogramme sur les couvercles.

Les couvercles doivent être refermés après toute intervention.

L'usager ne doit pas pénétrer dans les cuves (fosse et filtre(s)).

Les couvercles ne peuvent être ouverts que de manière intentionnelle, leur système de verrouillage par une clé spécifique, fournie, doit permettre d'éviter :

- L'ouverture accidentelle
- L'accès non autorisé aux regards d'entretien

Une personne rejette quotidiennement dans ses eaux usées une quantité importante de matières organique et minérale. Cette matière contient notamment du phosphore (issu des détergents), 1 à 10 milliards de germes par 100 ml et particulièrement des germes microbiens fécaux (bactéries et virus pathogènes responsables de maladies parfois très graves). L'objectif de l'assainissement non collectif est de prévenir tout risque sanitaire, limiter l'impact du rejet sur l'environnement et de protéger les ressources en eau. Le rejet des eaux traitées dans un cours d'eau permet l'autoépuration naturelle de la pollution résiduelle. Malgré tout, en assainissement des maisons individuelles, l'infiltration dans le sol eaux usées devra être toujours recherchée pour éviter le risque de contact direct avec des eaux usées même traitées. Tout contact direct avec des eaux usées même traitées (il existe toujours un résiduel de germes pathogènes) est à proscrire pour éviter tout risque de contamination soit directe soit indirecte avec d'autres personnes. Toute intervention doit formellement se faire avec des Équipements de Protection Individuelle (combinaison étanche avec capuche, lunettes de protection, masque, gants jetables, bottes ou chaussures de sécurité, etc.). Les règles d'hygiènes liées à l'intervention sur les eaux usées doivent être respectées.

Après une intervention sur une installation d'assainissement, il convient de se laver les parties du corps ayant été potentiellement en contact avec les eaux usées (mains, visage, etc.) avec du savon et un liquide désinfectant adapté.

En cas de contact accidentel avec les eaux usées ou de blessure, il convient de consulter immédiatement son médecin.

Les gaz émis par une installation d'assainissement peuvent présenter un risque pour la santé lors d'une exposition à des concentrations élevées.

Sauf prescription différentes validées par un bureau d'étude, il ne faut pas circuler avec un véhicule, même léger, à moins de 3 mètres des bords de la cuve. Ne pas planter d'arbres ou d'arbustes sur, ou à moins de 3 mètres de l'assainissement (risque de dégradation des ouvrages). Pour certaines essences particulières, le particulier pourrait faire appel a un professionnel pour vérifier cette distance en fonction des contraintes de la parcelle (types d'essence actuelles et futures,…). Tondre régulièrement si la surface de la fosse et du filtre est engazonnée avec une tondeuse poussée à la main (l'utilisation de tondeuses "autoportées" ou de tout autre engin est interdite). Ne pas rajouter de matériaux ou de charge sur l'installation.

L'installation ne doit pas présenter de zone de stagnation d'eau ; il faut donc éviter que les eaux de ruissellement ne se dirigent vers l'installation. D'une manière générale veiller à préserver l'intégrité du système, en particulier ne jamais modifier les évents d'aération, les boîtes ou les canalisations internes (indispensables pour la bonne oxygénation du filtre et l'absence d'odeurs). De plus, l'aération du filtre est munie d'une moustiquaire dont il convient de préserver l'intégrité afin que l'ensemble du dispositif reste hermétique à la pénétration d'insectes. Dans le cas d'installation d'un poste de relevage amont optionnel ou poste de relevage aval (hors agrément), son circuit d'alimentation électrique doit être conforme aux exigences de la norme NF C 15-100. En particulier il doit être raccordé soit à son propre disjoncteur soit il inclut son propre disjoncteur.

7. Entretien et maintenance

Selon la réglementation en vigueur, le bon entretien et le bon fonctionnement de l'installation sont sous la responsabilité de l'usager (Art. 15 et 16, arrêté du 07/09/09 modifié).

L'installation Eparco filière plate écorces de pin épure les eaux usées sans autre pièce d'usure que le milieu filtrant. Il n'y a donc pas d'opération de renouvellement périodique de matériel autre que le milieu filtrant.

Le filtre Eparco filière plate écorces de pin nécessite en général une mise à niveau du matériau filtrant au bout de 10 ans de fonctionnement. Cette mise à niveau consiste en un apport complémentaire d'écorce de pin dans le bac (moins de 1 m^3).

Dans les conditions habituelles, la mise à niveau peut se faire sur site sans travaux d'excavation.

Les opérations d'inspection régulière, listées aux sections 7.1 à 7.7, peuvent être réalisées par des professionnels disposant des compétences nécessaires ou par le propriétaire des ouvrages en respectant impérativement les consignes d'hygiène et de sécurité données dans ce guide. En cas de défaillance de l'installation, l'usager fait appel à un professionnel qualifié.

Les opérations de vidange de la fosse sont obligatoirement réalisées par des prestataires agréés par le préfet, avec remise à l'usager d'un exemplaire du bordereau de suivi des matières de vidanges.

L'annexe 3 fournit un récapitulatif de surveillance et d'entretien.

7.1. SURVEILLANCE ET ENTRETIEN DE LA FOSSE DE L'EPARCO FILIÈRE PLATE ÉCORCES DE PIN

Il est nécessaire de veiller au bon écoulement des eaux usées dans l'installation.

Il faut que les couvercles de la fosse restent apparents et accessibles pour les opérations d'entretien et de maintenance. Cela facilitera le travail du vidangeur ainsi que celui du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) susceptible de venir contrôler votre installation conformément à l'Arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif. Cela permettra également d'éviter que le véhicule ou engin de chantier d'une personne non avertie intervenant à votre domicile (livreur, jardinier, artisan...) ne roule sur la fosse et la détériore. En particulier le véhicule d'hydrocurage doit se tenir à au moins 3 mètres des couvercles et regards lors d'une opération de vidange pour assurer la stabilité mécanique du dispositif.

Veillez à ce que les couvercles soient fermés à clé : il s'agit là d'une question de sécurité essentielle pour les enfants en particulier. De surcroit, un couvercle mal fermé peut provoquer de mauvaises odeurs.

Lors de la vidange, il faut veiller à ne pas endommager les organes internes de la fosse (systèmes d'entrée et de sortie). Effectuer obligatoirement la vidange par le premier accès de la fosse (le plus proche de l'entrée).

Lors de la vidange, il est préférable de laisser environ 5 cm d'eau dans le fond de la fosse pour le réensemencement. En aucun cas il ne faut désinfecter la cuve.

Lors d'une opération d'entretien sur la fosse (vidange) un rinçage à l'eau claire, à jet doux, pourra être réalisé dans les canalisations de la fosse (système d'entrée et système de sortie).

Pour le préfiltre PF17, une inspection annuelle est recommandée (vérification du niveau de la fosse) et un nettoyage est réalisé au besoin. La procédure de nettoyage du préfiltre est la suivante :

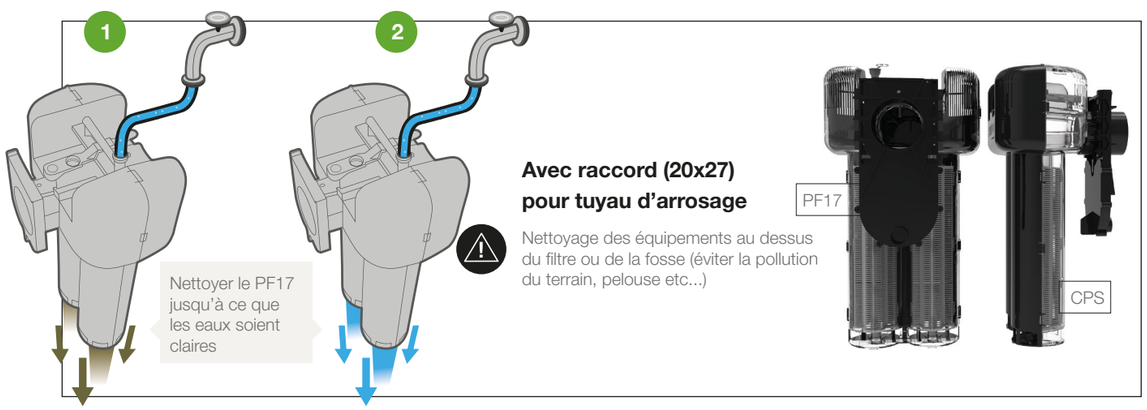

	1	Ouvrir le couvercle donnant accès au préfiltre PF17 (situé en sortie de fosse). • À l'aide d'un tuyau, effectuer un premier nettoyage de surface du PF17 afin de dégager certaines matières.
	2	Raccorder le tuyau sur l'emplacement prévu.
	3	Sortir le préfiltre en restant au-dessus du trou d'homme de la fosse afin d'éviter toute pollution du terrain.
	4	Sortir la poignée et effectuer des va et vient afin de répartir l'eau sur l'ensemble du préfiltre et assurer un nettoyage complet, sur toute la hauteur. Rester toujours au-dessus du trou d'homme. Nettoyer le PF17 jusqu'à ce que les eaux soient claires.
	5	Après le nettoyage du préfiltre, replacer ce dernier dans son logement et refermer le couvercle d'accès.

7.2. SURVEILLANCE ET ENTRETIEN DU FILTRE DE L'EPARCO FILIÈRE PLATE ÉCORCES DE PIN

Veillez à ce que la cheminée de ventilation soit en bon état et reste munie de son chapeau de ventilation avec grille moustiquaire. L'ouverture de la cheminée de ventilation doit rester dégagée. Ne modifiez jamais cette prise d'air essentielle pour la respiration des micro-organismes qui permettent à votre filtre de fonctionner.

Lors d'une opération d'entretien sur le filtre, un rinçage à l'eau claire, à jet doux, pourra être réalisé dans les canalisations PVC du filtre.

Il est nécessaire de veiller au bon écoulement des eaux usées et à leur bonne répartition sur le massif filtrant.

7. Entretien et maintenance (suite)

7.3. SURVEILLANCE ET ENTRETIEN DES POSTES DE RELEVAGE

Il se peut que la configuration de votre terrain ou bien la profondeur de sortie des eaux usées de votre habitation, ait conduit à installer un poste de relevage optionnel amont ou un poste de relevage aval (hors agrément) sur votre installation. Il doit être installé conformément aux exigences de la norme NF DTU 64.1 (§6.3).

Pour un poste de relevage optionnel amont situé entre l'habitation et la fosse, il faut observer une fois par mois si des dépôts de graisses ou d'autres matières n'entravent pas le fonctionnement des flotteurs et détecteurs de niveau. Si cela est le cas nettoyez les, ainsi que les parois au jet d'eau, en respectant impérativement les consignes de sécurité et d'hygiène (voir plus loin).

Pour un poste de relevage aval (hors agrément) situé après le filtre, il n'y a pas d'entretien spécifique. Il est cependant nécessaire de vérifier périodiquement le fonctionnement (prescriptions d'entretien pour le poste de relevage aval (hors agrément) non évaluées dans le cadre de l'agrément).

Laissez toujours les couvercles de ces postes apparents et hermétiquement fermés. Ce dernier point est très important pour permettre le fonctionnement normal des circuits de ventilation.

Le poste de relevage optionnel amont doit être muni d'une alarme de niveau haut. Si cette alarme se déclenche, vérifiez qu'il ne suffit pas de réenclencher le disjoncteur de protection pour remettre l'installation en fonctionnement.
Si le problème persiste, appelez sans tarder votre installateur car vous risquez d'avoir des débordements sur votre installation ou vos sanitaires, et d'endommager le filtre.

Dans le cas où l'alarme fonctionne sur pile, assurez-vous une fois par mois du niveau de charge correct de celle-ci.

En présence d'un poste de relevage amont optionnel ou d'un poste de relevage aval (hors agrément), ne jamais couper l'alimentation électrique de la pompe, même dans le cas d'une maison secondaire. Vous vous exposeriez à des remontées d'eaux dans l'habitation ou à un dysfonctionnement de la pompe.

7.4. SURVEILLANCE ET ENTRETIEN DE LA CHASSE HYDRAULIQUE SEPTIPAK

Les stations Eparco filières plates écorces de pin qui comportent deux bacs filtres (de 7 à 12 EH) sont munies d'une chasse hydraulique qui assure la répartition des effluents entre les bacs **(voir annexe 1)**. Il faut vérifier tous les 6 mois que le système de bascule fonctionne normalement et le nettoyer au jet d'eau si nécessaire, en respectant impérativement les consignes de sécurité et d'hygiène (voir plus loin).

7.5. SURVEILLANCE ET ENTRETIEN DES VENTILATIONS

Votre installation doit comprendre, conformément aux exigences sur la ventilation (compartiment anaérobie) de la norme NF DTU 64.1 un extracteur statique positionné en toiture et au minimum 40 cm au-dessus du faîtage.
Il est possible qu'il y en ait un également sur un poste de relevage ou un regard situé après le filtre (équipements hors agréments).

Dans tous les cas, veillez à ce que ce ou ces extracteurs soient toujours en place et enclenchés à fond sur le tube de ventilation, particulièrement après un épisode de vent violent. Si un extracteur venait à être obstrué (par exemple par des insectes ou un nid d'oiseau) veillez à le nettoyer sans délai. Veillez également à ce que le ou les extracteurs ne soient pas entourés par un feuillage et restent bien exposés à tous les vents. Surveillez également le bon état des ventilations du filtre. Les ouvertures doivent rester dégagées.

7.6. SURVEILLANCE ET ENTRETIEN DE LA SORTIE DU DISPOSITIF

Les modes d'evacuation des eaux usées traitées doivent être conformes à la réglementation (Arrêté du 9 septembre 2009 modifié). En cas d'infiltration, nous conseillons que la zone d'infiltration soit dimensionnée par un bureau d'études, en tenant compte de la capacité de la filière et de la perméabilité du terrain.

L'eau sortant du tube vers le point d'évacuation (infiltration ou irrigation, ou rejet au milieu hydraulique superficiel) doit pouvoir s'écouler en toute circonstance librement. Il faut veiller impérativement à ce que l'extrémité du tube par lequel sortent les eaux traitées soit parfaitement dégagée.

En cas de rejet en milieu hydraulique superficiel, il faut supprimer les herbes et dégager périodiquement les végétaux morts et la terre autour de ce point.

Dans tous les cas, il faut éviter tout contact accidentel des personnes avec les eaux traitées.

7.7. SURVEILLANCE ET ENTRETIEN DES BOÎTES, CANALISATIONS ET DU SITE EN GÉNÉRAL

Il faut simplement veiller à ce qu'aucun engin ne roule sur les canalisations qui pourraient être écrasées. Cela pourrait avoir pour conséquence de bloquer une ventilation ou de faire entrer de la terre dans le système, et provoquerait ainsi de graves désordres.

Concernant les équipements annexes, référez-vous dans tous les cas aux notices du fabricant qui doivent vous être remises par l'installateur.

8. Prévention : colmatage du filtre et entretien du matériau filtrant

Le respect des règles de dimensionnement de la station (cf §4), des instructions de pose (cf Guide de pose), des conditions d'utilisation (cf §5) et des consignes de maintenance de l'installation (cf §7) sont des conditions nécessaires et suffisantes pour un bon fonctionnement du filtre pendant une dizaine d'années.

À l'issue de cette période, afin d'éviter le colmatage du filtre, un complément de matériaux de filtration doit être apporté, de l'ordre de 15 % de la quantité initiale (moins de 1 m^3). Cette opération sera réalisée par Premier Tech Eau et Environnement ou par un professionnel habilité.

En cas d'incident majeur de fonctionnement rendant le filtre inutilisable (par exemple : colmatage du filtre), le renouvellement du matériau sera à réaliser.
Le matériau filtrant usagé sera aspiré par camion hydrocureur et évacué.

Le renouvellement du matériau sera réalisé par Premier Tech Eau et Environnement ou par un professionnel habilité.

9. Traçabilité

Le contenu du marquage CE, en conformité avec l'Article 9-2 du Règlement Produits de construction 305/2011, est gravé à l'extérieur des cuves, dans le polyéthylène :

- **Fosse :** sous la sortie
- **Filtre :** sous l'accès, côté sortie

Ce marquage identifie le modèle de la gamme, et est reporté dans les documents de vente.

Une fois enterré, le modèle d'Eparco filière plate écorces de pin est identifiable par la plaque visible en ouvrant les couvercles des cuves.

Le numéro de série de la fosse, ou du filtre permet de retrouver les dates de fabrication des divers éléments qui les composent et les numéros de lots de matières premières mises en jeu, ainsi que leurs dates de réception à l'usine Premier Tech Eau et Environnement.

Cette procédure de traçabilité fait l'objet d'un document détaillé à usage interne pour Premier Tech Eau et Environnement.
Le contrôle de production en usine est établi pour l'ensemble des cuves selon les exigences du marquage CE.

Plaques d'identification Eparco filière plate écorces de pin : filtre et fosse toutes eaux

10. Pièces d'usure, fréquence de dysfonctionnement et disponibilité des pièces détachées

L'Eparco filière plate écorces de pin ne comporte aucune pièce d'usure autre que le milieu filtrant (hors poste de relevage amont optionnel et/ou poste de relevage aval (hors agrément)). De ce fait, aucun dysfonctionnement lié aux équipements n'est à prévoir sous réserve de respecter strictement les consignes de ce guide. Le filtre nécessite en général une mise à niveau du matériau de filtration au bout de 10 ans.

Toutes les pièces détachées de la Eparco filière plate écorces de pin peuvent être commandées à l'adresse suivante :
Premier Tech Eau et Environnement, ZA de Doslet, 35430 Chateauneuf d'Ille et Vilaine
Service clients : 02 99 58 18 29, ptaf-services@premiertech.com

Les pièces standards sont disponibles sous une semaine ; ce délai ne nuit pas aux performances de la filière.

Nota : selon la configuration du terrain votre installateur a pu mettre en place un poste de relevage. Ce matériel n'est pas couvert par les garanties de la Eparco filière plate écorces de pin mais par des garanties propres qui peuvent varier selon le fabricant. Rapprochez-vous de votre installateur le cas échéant. Le délai de fourniture des pompes de rechange doit être inférieur à 48 heures.

11 . Consommation électrique et niveau de bruit

Les modèles de la gamme Eparco filière plate écorces de pin ne mettent en jeu aucun équipement électromécanique pour l'épuration des eaux usées hors poste de relevage amont optionnel et/ou poste de relevage aval (hors agrément).

La consommation électrique moyenne mesurée sur le modèle de référence lors de l'essai d'épuration est de 0 kWh/j (hors consommation électrique d'un poste de relevage optionnel amont et/ou d'un poste de relevage aval (hors agrément)).

Le niveau sonore moyen mesuré sur le modèle de référence lors de l'essai d'épuration est de 0 dB (hors poste de relevage optionnel amont et/ou poste de relevage aval (hors agrément)).

12. Recyclage des éléments en fin de vie

Les éléments en plastique thermofusible (fosse, filtre, réseau d'épandage et système de drainage du filtre, système d'entrée et de sortie de la fosse, préfiltre, boîtes diverses) sont par définition recyclables. Ils seront déposés en déchetterie après rinçage pour revalorisation suivant les filières de recyclage plastique.

La durée de vie des cuves en polyéthylène haute densité (PEHD) est estimée à 50 ans (déclaration fabricant). Ce matériau est recyclable dans l'industrie du rotomoulage la durée de vie des couvercles est estimée à 25 ans, celle des accessoires (préfiltre, rehausses, réseau d'épandage, etc.) est estimée à 30 ans (déclaration fabricant).

Le milieu filtrant usagé doit être éliminé vers des filières telles que le compostage, conformément à la réglementation en vigueur. L'écorce issue des filtres des Eparco filière plate écorces de pin est facilement compostée ; elle peut donc être intégrée à un processus de production de compost ayant pour partie une composition issue de boues d'épuration.

Le fabricant déclare que le matériau filtrant végétal en fin de vie constitue un excellent amendement pour les sols agricoles.

Le matériau filtrant usagé devant être considéré comme un produit de vidange, sa manipulation doit impérativement être réalisée par des prestataires qualifiés ou habilités par Premier Tech.

13. Garanties contractuelles

13.1. GARANTIES LEGALES

SI RESPECT DES CONDITIONS D'APPLICATION CI-DESSOUS, PREMIER TECH OFFRE AU PROPRIÉTAIRE :

Une garantie légale de 10 ans sur les enveloppes externes du dispositif (traitement primaire et filtre) et les équipements du procédé (milieu filtrant et dispositif d'alimentation) garantissant la solidité de l'ouvrage et des équipements indissociables. À noter que les acteurs soumis à la responsabilité décennale sont les entrepreneurs, architecte, maître d'œuvre, fabricant, bureau d'études, etc, le fabricant étant assujetti dans ce cadre via les EPERS.

Cette garantie s'applique à compter de la date d'installation de la filière.

NB : la garantie fabricant ne peut être conditionnée par un défaut structurel lors de l'opération de vidange.

POUR L'INSTALLATEUR OU LE CONCEPTEUR (PRESCRIPTEUR) :

- Respecter le dimensionnement de la filière
- Respecter les étapes l'installation et précautions de pose conformément aux instructions du présent guide et de la règlementation en vigueur
- Remise à l'usager du présent document, contenu dans la "pochette Eparco" livrée avec chaque dispositif Eparco filière plate écorces de pin
- Informer l'usager de ses obligations (voir paragraphe ci-dessous)

POUR L'USAGER :

- Respecter les conditions d'utilisation et d'exploitation de l'Eparco filière plate écorces de pin, conformément à la réglementation applicable, au présent guide spécifique à la filière installée.
- Respecter la conformité de l'effluent domestique
- S'assurer des vérifications suivantes :
  - État de la fosse et mesure du niveau de boues
  - Vidange des boues lorsque leur niveau atteint 50 % du volume utile de la fosse toute eaux
  - Bon écoulement des eaux vers la fosse toutes eaux, entre celle-ci et le filtre et au sein du filtre
  - Inspection annuelle du préfiltre

La mesure de hauteur de boue est réalisée par un professionnel. Toutes les autres vérifications, ainsi que l'entretien du dispositif Eparco filière plate écorces de pin peuvent être réalisées par l'usager lui-même ou confiées à un professionnel.

Par sécurité, il est conseillé au propriétaire de vérifier l'attestation d'assurance décennale de son installateur (obligatoire). Noter que toute évolution de la surface habitable nécessite la vérification de l'adéquation du dimensionnement de la filière.

13.2. ASSURANCES

PREMIER TECH bénéficie d'une responsabilité civile décennale des fabricants de matériaux de construction garantissant les blocs complets de marque Eparco, et d'une responsabilité civile pour l'activité de fabrication de cuves ayant pour but l'assainissement, de réservoirs et équipements en matériaux composites pour l'industrie, le bâtiment, l'agroalimentaire, le nautisme, les travaux publics, le stockage et le traitement de l'eau, et la vente de machines de moules de process conçus et fabriqués par PREMIER TECH.

PREMIER TECH garantit le bon fonctionnement du lit filtrant et les composants contre tout vice de fabrication, à condition que l'usager respecte les précautions d'emploi décrites dans le présent guide (prenant en compte l'impropriété à la destination).

Ces règles respectent les conditions de la garantie décennale.

14. Coûts indicatifs

Les temps d'intervention pris en compte dans les coûts sont les suivants :

- Pour l'installation initiale : 1 journée d'intervention (8 h), quel que soit le modèle d'Eparco filière plate écorces de pin.
- Pour le complément de matériau filtrant après 10 ans : environ 2 h pour les filières comprenant 1 filtre. Lorsqu'il y a 2 filtres, le temps est doublé.

En fonction des conditions de terrain ou d'accessibilité, les temps et coûts d'intervention peuvent sensiblement varier.

L'Eparco filière plate écorces de pin ne met en jeu aucun équipement électromécanique pour l'épuration des eaux usées, il n'y a pas de coût lié à une consommation électrique (hors cas d'une installation équipée d'un poste de relevage optionnel amont et/ou d'un poste de relevage aval (hors agrément)).

ÉVALUATION DES COÛTS SUR 15 ANS DE L'EPARCO FILIÈRE PLATE ÉCORCES DE PIN

Le tableau donne les coûts indicatifs HT (année 2022) d'investissement et d'entretien sur 15 ans.

Remarque
Par défaut, une TVA de 20 % s'applique aux coûts mentionnés. Pour les travaux de réhabilitation une TVA à 10 % s'applique.

Modèle Eparco filière plate écorces de pin	Investissement initial : coût d'achat et d'installation (HT)	Vidanges de la fosse (HT)	Consommation électrique	Maintenance : intervention de complément de matériau filtrant (HT)	Coût total sur 15 ans (HT)
4 EH	4 475 €	1 098 €	0 €	500 €	6 073 €
5 EH	4 685 €	1 731 €	0 €	610 €	7 026 €
6 EH	5 415 €	1 568 €	0 €	700 €	7 683 €
7 EH	7 120 €	2 113 €	0 €	1 000 €	10 233 €
8 EH	8 265 €	1 933 €	0 €	1 000 €	11 198 €
10 EH	8 695 €	2 747 €	0 €	1 220 €	12 662 €
12 EH	10 035 €	2 790 €	0 €	1 400 €	14 225 €

Les hypothèses de coûts de l'installation sur 15 ans sont les suivantes

- Le cout d'investissement initial est établi sans connexion amont-aval, sur une estimation de travail de 8 heures. Il comprend le terrassement, la mise en œuvre dans les conditions normales de pose, la fourniture des composants et matériaux, la mise en service et le transport.
- Les coûts de vidange correspondent à une vidange lorsque le volume de boues atteint 50 % du volume utile du décanteur, selon les fréquences de vidange théoriques présentées au paragraphe 2.2.b. Dans la réalité, les charges peuvent être moins importantes que celles utilisées lors des essais. De ce fait, les vidanges sont généralement plus espacées dans le temps. Les coûts sont évalués à partir d'une intervention de vidange à 190 € HT et un traitement de boues à 20 € HT/m³ extrait.
- Il n'y a pas de coût lié à la surveillance du bon fonctionnement de la filière car l'inspection régulière décrite au §7 peut être effectuée par le propriétaire de l'ouvrage, elle ne nécessite que quelques litres d'eau par an.
- Les coûts de maintenance comprennent le complément du matériau filtrant au bout de 10 ans. Cette durée peut varier en fonction des conditions d'utilisation. L'apport complémentaire de matériau filtrant est ici chiffré sur la base de 20 % de la quantité initiale.
- Le coût du remplacement du milieu filtrant au bout de 20 ans (non comprise dans les coûts sur 15 ans) est de 2 500 € HT environ (pour modèle 5 EH).
- La fréquence des opérations de maintenance est cohérente avec ce qui est indiqué dans le Guide. Les coûts de maintenance d'une installation avec un poste de relevage optionnel amont et/ou aval (hors agrément) ne sont pas pris en compte.
- Le coût de consommation électrique = 0 € HT (hors cas d'une installation équipée d'un poste de relevage optionnel amont et/ou d'un poste de relevage aval (hors agrément)).

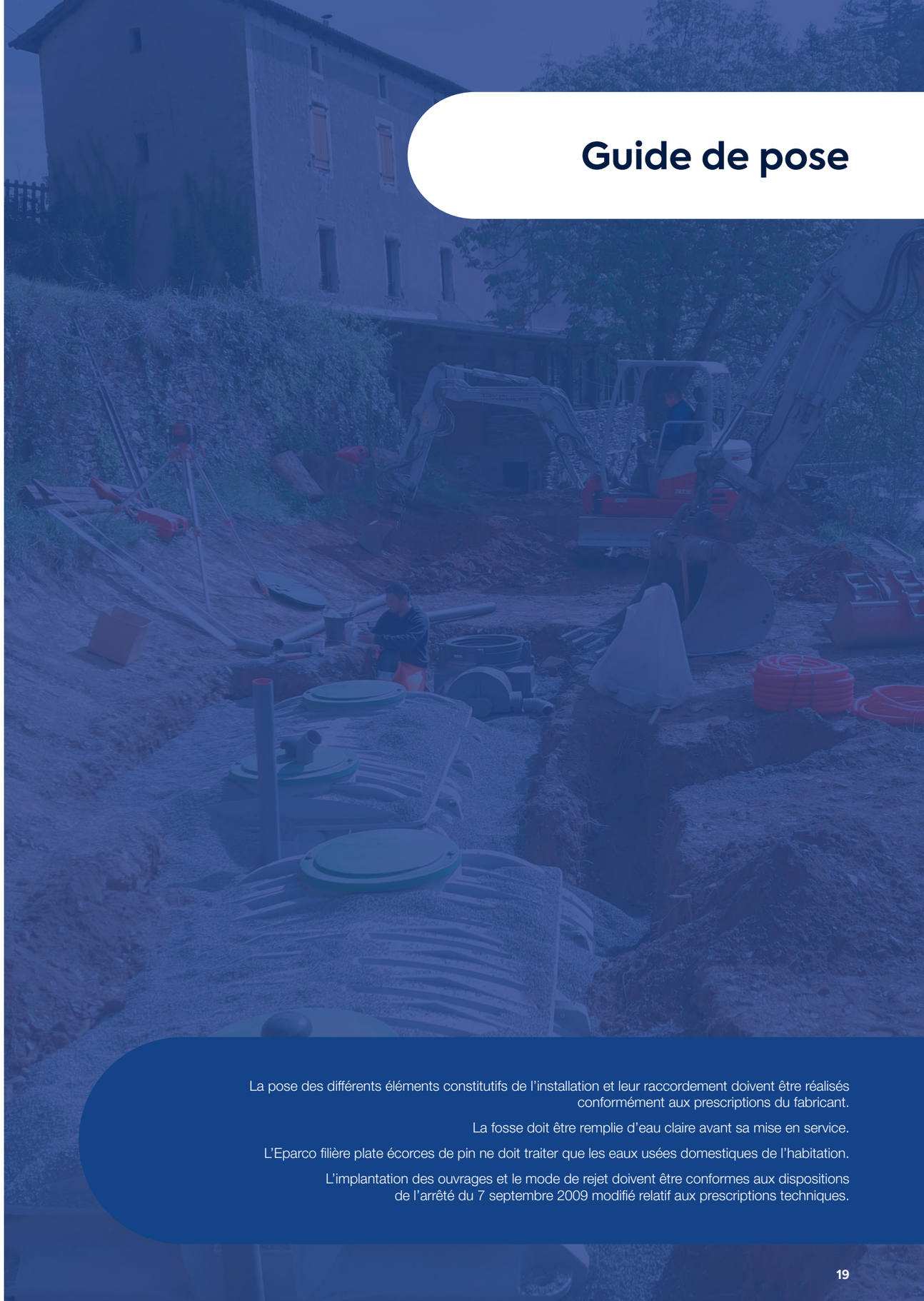

Guide de pose

La pose des différents éléments constitutifs de l'installation et leur raccordement doivent être réalisés conformément aux prescriptions du fabricant.

La fosse doit être remplie d'eau claire avant sa mise en service.

L'Eparco filière plate écorces de pin ne doit traiter que les eaux usées domestiques de l'habitation.

L'implantation des ouvrages et le mode de rejet doivent être conformes aux dispositions de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié relatif aux prescriptions techniques.

1. Manutention et transport

Le transport et la manutention doivent se faire dans le respect des règles de sécurité en vigueur. La manutention individuelle des matériels répond à des règles strictes de sécurité, notamment :

- **Filtres PEHD de la gamme Eparco filière plate écorces de pin :** utiliser les élingues de manutention fournies et les faire passer sous le filtre et dans les 4 anneaux dédiés.

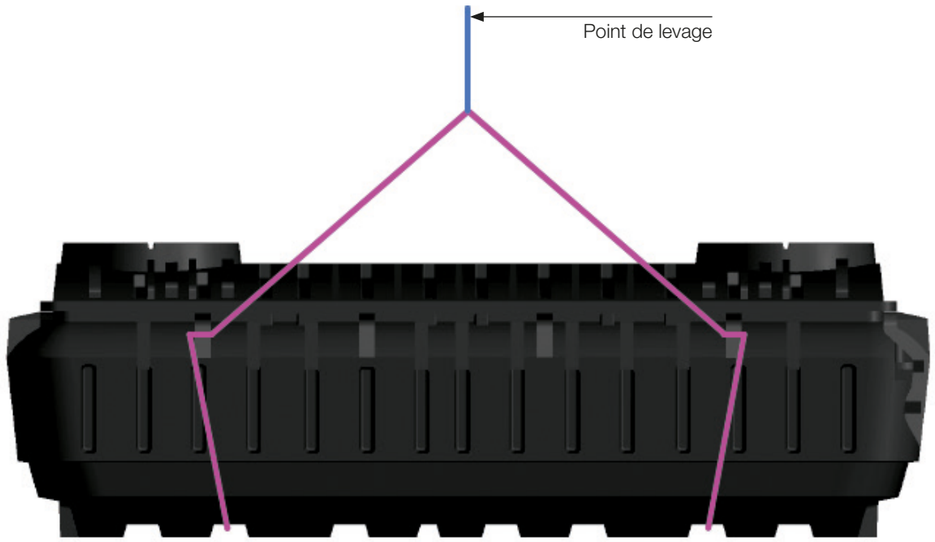

Filtre 6 m² des modèles Eparco filière plate écorces de pin 6 EH et 12 EH

- **Fosses PEHD de la gamme Eparco filière plate écorces de pin :** utiliser les élingues de manutention fournies

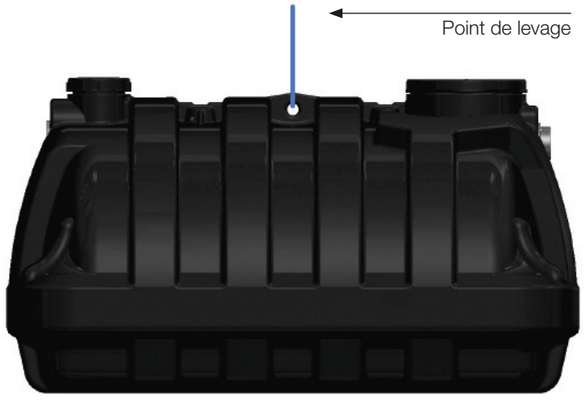

Fosse 3 m³ des modèles Eparco filière plate écorces de pin 4 et 5 EH

2. Instructions de pose et de raccordement

SCHÉMA TYPE D'IMPLANTATION DE L'EPARCO FILIÈRE PLATE ÉCORCES DE PIN

Exemple d'implantation en gravitaire, Eparco filière plate écorces de pin

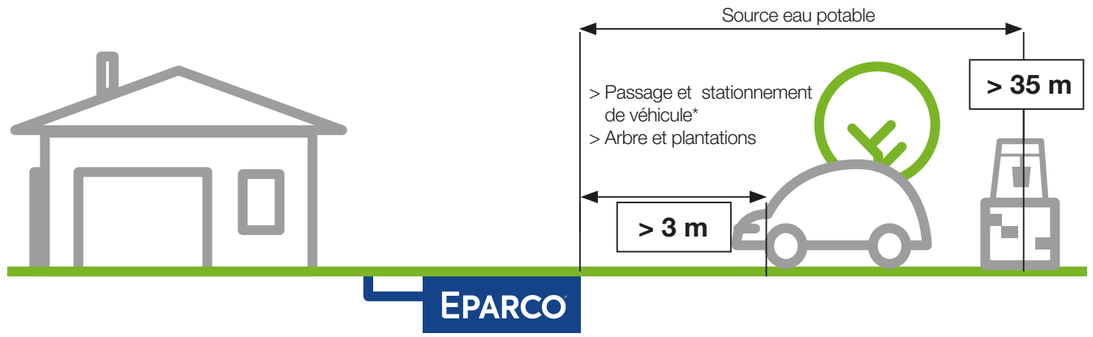

* La distance de sécurité par rapport à la voirie est réglementaire - pour y déroger, une étude devra être réalisée par un bureau d'études, voir le chapitre "Principaux critères d'implantation" en **annexe 2** de ce guide.

Si vous plantez des arbres ou arbustes, une distance minimale de 3 m doit être respectée par rapport à tout arbre/végétaux développant un système racinaire important.
Sachez cependant que cette distance doit être modulée dans l'idéal en fonction du type de végétal : un figuier, un saule pleureur, des bambous peuvent aller chercher de l'eau beaucoup plus loin que 3 m et causer des dégâts importants.
N'hésitez pas à faire appel à un professionnel pour vérifier cette distance minimale de 3 m en fonction des contraintes de la parcelle (types d'essence actuelles et futures,...).

Il existe des écrans anti-racine en matériau plastique qui, s'ils sont tout à la fois assez profonds et affleurant à la surface du sol, offrent une protection. Ces modalités de pose sont à traiter avec une étude d'un bureau d'études. N'utilisez jamais comme écran de la tôle qui pourrait occasionner de graves blessures.

3. Conditions de pose

La mise en œuvre de la collecte et de l'évacuation des eaux usées domestiques dans le bâtiment d'habitation jusqu'au dispositif de traitement doit être réalisée conformément aux règles de l'art.

Les pentes minimales des canalisations amont et avales sont mentionnées au tableau p 41.

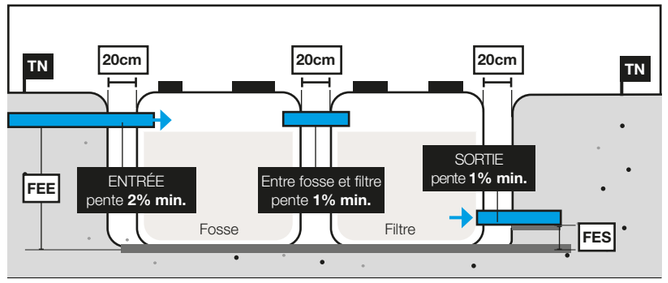

Cas d'une filière (modèle avec un seul filtre) posée en conditions sèches

La différence de fil d'eau entrée (FEE)/ sortie (FES) est indiquée au tableau p 38 pour chaque modèle.

Les cuves doivent être enterrées conformément à la norme NF EN 12566-3+A2 ou assimilées enterrées cas d'une filière posée en conditions sèches (avec remblai et mur de soutènement par exemple). Le cas de figure de pose en assimilée enterrée avec remblai et mur de soutènement est une condition particulière de pose qui doit être traitée par une étude d'un bureau d'études.

Les raccordements hydrauliques doivent se faire de façon étanche par l'installateur qui effectue les branchements.

Les diamètres de raccordement (entrée/sortie) sont conformes à la norme NF EN 12566-3+A2 (voir détail p 38).

3. Conditions de pose (suite)

3.1. POSE EN CONDITIONS SÈCHES

Ces conditions correspondent à la pose des filières dans un sol où la nappe, permanente ou temporaire, est absente en tout temps. Dans le cas d'un sol non drainant, pour éviter toute stagnation d'eaux de ruissellement, un drainage des eaux de pluie est nécessaire. Sans drainage, ces conditions de pose ne sont pas applicables (se référer alors aux prescriptions de poses en conditions humides – §3.2.).

a. Pose de la fosse Eparco filière plate écorces de pin

Les hauteurs max de remblai sur le toit de la cuve sont indiquées dans le tableau en p 41.

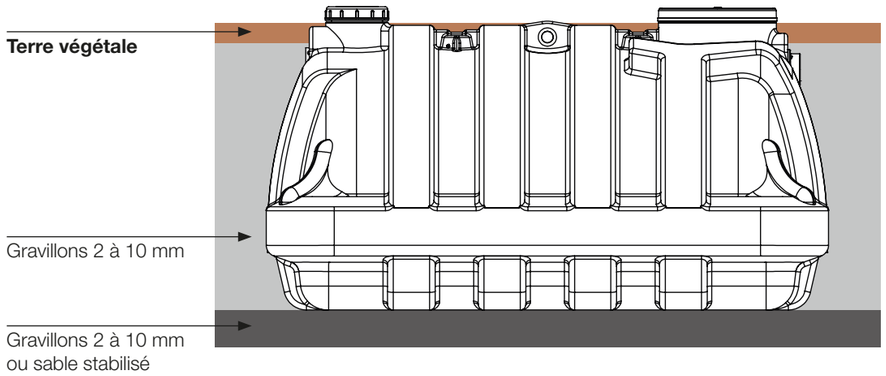

Cas de la fosse 3 m³

1. Réalisation d'une fouille dont les dimensions minimales correspondent aux cotes du dispositifs + 0,2 m de chaque côté de la cuve. La profondeur maximale de la fouille est de 1,92 m pour la fosse 3 m³, 2,19 m pour la fosse 4 m³, 2,35 m pour la fosse 5 m³ et 2,96 m pour la fosse 6 m³. Les fouilles d'une profondeur supérieure à 1,30 m et de largeur inférieure ou égale aux deux tiers de la profondeur, doivent être équipées de blindage (ou talutées) pour assurer la sécurité des personnes et le maintien de la structure du terrain.
2. Mise en place d'un lit de pose en gravillon de granulométrie comprise entre 2 et 10 mm ou sable stabilisé à 200 kg de ciment par m³ dressé parfaitement horizontalement sur une épaisseur de 20 cm. Le sol du fond de fouille doit avoir les propriétés mécaniques le rendant apte à recevoir l'ouvrage. Tous les éléments rencontrés à fond de fouille et susceptibles de constituer des points durs, tels que roches, vestiges de fondations, doivent être enlevés. La surface du lit est dressée et compactée pour que le dispositif de traitement repose sur le sol uniformément ; la planéité et l'horizontalité du lit de pose doivent être assurées.
3. Pose de la fosse sur son assise à l'aide de la sangle de manutention fournie, en évitant de choquer les parois sur le bord de fouille. Vérifier l'horizontalité de pose de la cuve.
4. Remplissage partiel en eau de la fosse jusqu'à la moitié de sa hauteur. Il est nécessaire de procéder au remplissage en eau de la cuve afin d'équilibrer les pressions dès le début du remblayage.
5. Remblaiement périphérique en gravillon de granulométrie comprise entre 2 et 10 mm jusqu'à mi-hauteur de la fosse.
6. Complément de mise en eau de la fosse et remblaiement de la fouille en gravillon de granulométrie comprise entre 2 et 10 mm jusqu'à la génératrice supérieure de la fosse.
7. Mise en place éventuelle des rehausses à emboîter sur les couvercles (0,45 m de hauteur au maximum pour les fosses de 3 à 5 m³ et 0,60 m pour la fosse 6 m³) - Les couvercles resteront toujours accessibles.
8. Raccordement amont et aval de la fosse par des tuyaux en PVC DN 100 mm par emboîtement (ou DN 160 mm pour la fosse 6 m³) à l'aide d'une réduction DN 160-100 non fournie, à raccorder de manière étanche.
9. Remblai de surface réalisé à l'aide de terre végétale débarrassée de tous les éléments caillouteux ou pointus pour éviter notamment l'altération des enveloppes. Le remblayage final assure le recouvrement des canalisations et des rehausses éventuelles avec une hauteur suffisante pour tenir compte des tassements ultérieurs. Le remblayage final permet que tous les couvercles restent apparents et affleurent le niveau du sol fini sans permettre l'entree des eaux de ruissellement.

b. Pose du filtre Eparco filière plate écorces de pin

Les hauteurs max de remblai sur le toit de la cuve sont indiquées dans le tableau en p 41.

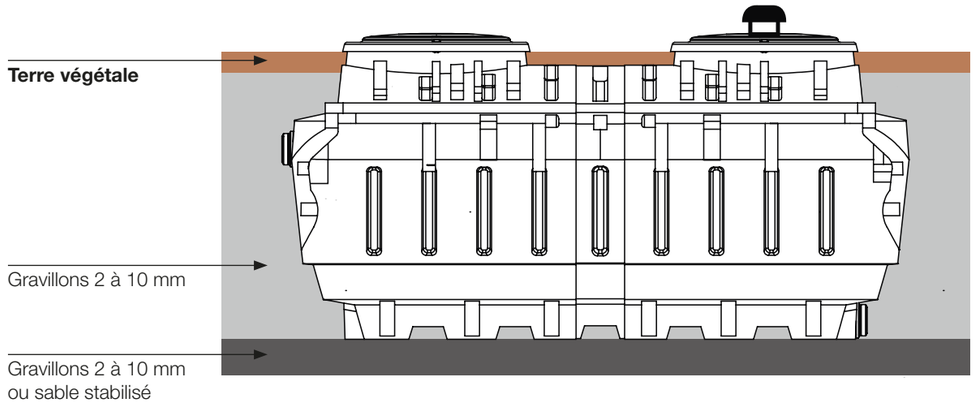

Cas du filtre 4 m²

1. Réalisation d'une fouille dont les dimensions minimales correspondent aux cotes du dispositifs + 0,2 m de chaque côté de la cuve. La profondeur maximale de la fouille est de 1,59 m. Les fouilles d'une profondeur supérieure à 1,30 m et de largeur inférieure ou égale aux deux tiers de la profondeur, doivent être équipées de blindage (ou talutées) pour assurer la sécurité des personnes et le maintien de la structure du terrain.
2. Mise en place d'un lit de pose en gravillon de granulométrie comprise entre 2 et 10 mm ou sable stabilisé à 200 kg de ciment par m³ dressé parfaitement horizontalement sur une épaisseur de 20 cm. Le sol du fond de fouille doit avoir les propriétés mécaniques le rendant apte à recevoir l'ouvrage. Tous les éléments rencontrés à fond de fouille et susceptibles de constituer des points durs, tels que roches, vestiges de fondations, doivent être enlevés. La surface du lit est dressée et compactée pour que le dispositif de traitement repose sur le sol uniformément ; la planéité et l'horizontalité du lit de pose doivent être assurées.
3. Pose du bac du filtre à l'aide de sangles de manutention fournies passant sous le bac dans les renforcements de la cuve. Éviter de choquer les parois sur le bord de fouille.
4. Avant de retirer les sangles de manutention, vérifier la planéité du bac filtre :
   - Enlever les couvercles d'entrée et de sortie (DN 600)
   - Vérifier avec un niveau à bulle la planéité transversale du bac directement sur le réseau d'épandage
   - Vérifier avec un niveau la planéité longitudinale en contrôlant le niveau sur la barre de soutien d'entrée et de sortie du bac filtre

   La tolérance est de +/- 5 mm sur la planéité de l'ouvrage.

   En cas de défaut de planéité, soulever le bac et corriger le lit de pose afin d'atteindre un nivellement correct.
5. Rajouter si nécessaire les rehausses de 0,25 m de hauteur (1 rehausse maximum par accès) à visser.
6. Refermer les couvercles du filtre. Les couvercles resteront toujours accessibles.
7. Raccordement amont et aval du filtre par des tuyaux en PVC DN 100 mm par emboîtement.
8. Installer le système de prélèvement tel que décrit au §3.4 (p 8).
9. Remblaiement périphérique par couches successives en gravillon de granulométrie comprise entre 2 et 10 mm.
10. Remblai de surface réalisé à l'aide de terre végétale débarrassée de tous les éléments caillouteux ou pointus pour éviter notamment l'altération des enveloppes. Le remblayage final assure le recouvrement des canalisations et des rehausses éventuelles avec une hauteur suffisante pour tenir compte des tassements ultérieurs. Le remblayage final permet que tous les couvercles restent apparents et affleurent le niveau du sol fini sans permettre l'entree des eaux de ruissellement.

3. Conditions de pose (suite)

3.2. POSE EN CONDITIONS HUMIDES

Ces conditions de pose correspondent à des sols où une nappe, permanente ou temporaire, est présente en continu ou par périodes suite à des précipitations (cas des sols peu perméables ou imperméables). Dans tous ces cas, le rejet des eaux usées traitées ne peut se faire par gravité et la présence d'un poste de relevage aval (hors agrément) est requise selon les caractéristiques du site.

Dans le cas d'un sol non drainant, la réalisation d'un drainage des eaux de pluie vers un exutoire gravitaire hors d'eau ramène au cas de pose en conditions sèches (§3.1) car la stagnation d'eaux de ruissellement est évitée.

a. Pose de la fosse Eparco filière plate écorces de pin

Les hauteurs max de remblai sur le toit de la cuve sont indiquées dans le tableau en p 41.

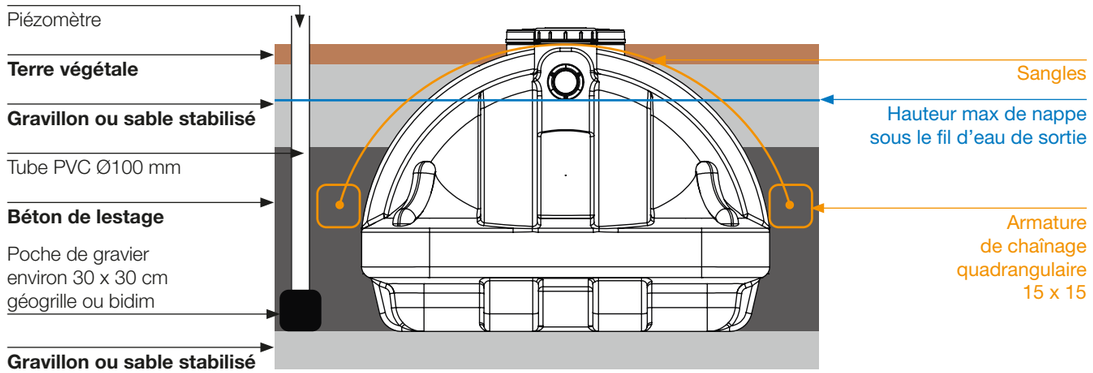

Cas de la fosse 3 m³

Dispositions à suivre pour éviter le déplacement de la cuve en cas de remontée de nappe. Ces dispositions tiennent compte de la cuve vide (notamment lors des opérations de vidange)

1. Réalisation d'une fouille dont les dimensions minimales correspondent aux cotes du dispositifs + 0,3 m de chaque côté de la cuve. La profondeur maximale de la fouille est de 1,92 m pour la fosse 3 m³, 2,19 m pour la fosse 4 m³, 2,35 m pour la fosse 5 m³ et 2,96 m pour la fosse 6 m³. Les fouilles d'une profondeur supérieure à 1,30 m et de largeur inférieure ou égale aux deux tiers de la profondeur, doivent être équipées de blindage (ou talutées) pour assurer la sécurité des personnes et le maintien de la structure du terrain.
2. Nous conseillons la mise en place d'un piézomètre en PVC dans un angle de la fouille et terminé au-dessus du terrain naturel par un bouchon vissé.
3. Mise en place d'un lit de pose en gravillon de granulométrie comprise entre 2 et 10 mm ou sable stabilisé à 200 kg de ciment par m³ dressé parfaitement horizontalement sur une épaisseur de 20 cm. Le sol du fond de fouille doit avoir les propriétés mécaniques le rendant apte à recevoir l'ouvrage. Tous les éléments rencontrés à fond de fouille et susceptibles de constituer des points durs, tels que roches, vestiges de fondations, doivent être enlevés. La surface du lit est dressée et compactée pour que le dispositif de traitement repose sur le sol uniformément ; la planéité et l'horizontalité du lit de pose doivent être assurées.
4. Pose de la fosse sur son assise à l'aide de la sangle de manutention fournie, en évitant de choquer les parois sur le bord de fouille.
5. Mise en place des chaînages 15 x 15 cm longitudinaux avec arrimage à la fosse par deux sangles imputrescibles en nylon, de largeur 50 mm.
6. Remplissage partiel en eau de la fosse jusqu'à la moitié de sa hauteur. Il est nécessaire de procéder au remplissage en eau de la cuve afin d'équilibrer les pressions dès le début du remblayage.
7. Coulage d'un béton de lestage dosé à 250 kg de ciment par m³. Le volume coulé est égal au volume de la fosse et doit être également réparti autour du produit. À partir de la mi-hauteur de la fosse, le coulage béton doit être réalisé au fur et à mesure d'un remplissage en eau. Les chainages 15 x 15 cm doivent être noyés dans le béton sous une couche de 10 cm minimum.
8. Après séchage du béton, complément de mise en eau et remblaiement par couches successives jusqu'à la génératrice supérieure de la fosse en gravillon de granulométrie comprise entre 2 et 10 mm ou sable 0/4 stabilisé à 200 kg de ciment par m³.
9. Mise en place éventuelle des rehausses à emboîter sur les couvercles (0,45 m de hauteur au maximum pour les fosses de 3 à 5 m³ et 0,60 m pour la fosse 6 m³) - Les couvercles resteront toujours accessibles.
10. Raccordement amont et aval de la fosse par des tuyaux en PVC DN 100 mm par emboîtement (ou DN 160 mm pour la fosse 6 m³) à l'aide d'une réduction DN 160-100 non fournie, à raccorder de manière étanche.
11. Remblai de surface réalisé à l'aide de terre végétale débarrassée de tous les éléments caillouteux ou pointus pour éviter notamment l'altération des enveloppes. Le remblayage final assure le recouvrement des canalisations et des rehausses éventuelles avec une hauteur suffisante pour tenir compte des tassements ultérieurs. Le remblayage final permet que tous les couvercles restent apparents et affleurent le niveau du sol fini sans permettre l'entree des eaux de ruissellement..

b. Pose du filtre Eparco filière plate écorces de pin

Un poste de relevage en aval du filtre (hors agrément) doit obligatoirement être installé conformément au §3.4. Le niveau maximal de la nappe est au fil d'eau d'entrée du filtre.

Les hauteurs max de remblai sur le toit de la cuve sont indiquées dans le tableau en p 41.

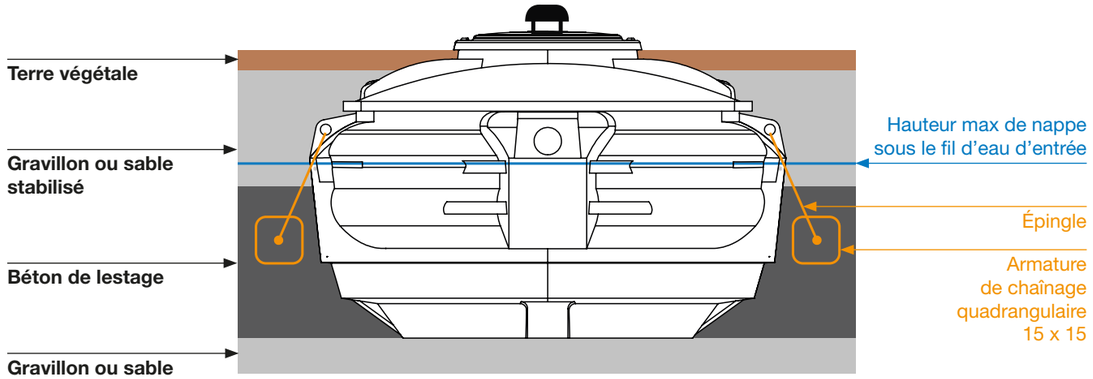

Cas des filtres 4 m², 5 m² ou 6 m²

1. Réalisation d'une fouille dont les dimensions minimales correspondent aux cotes du dispositifs + 0,3 m de chaque côté de la cuve. La profondeur maximale de la fouille est de 1,59 m. Les fouilles d'une profondeur supérieure à 1,30 m et de largeur inférieure ou égale aux deux tiers de la profondeur, doivent être équipées de blindage (ou talutées) pour assurer la sécurité des personnes et le maintien de la structure du terrain.
2. Mise en place d'un lit de pose en gravillon de granulométrie comprise entre 2 et 10 mm ou en sable stabilisé à 200 kg de ciment par m³ dressé parfaitement horizontalement sur une épaisseur de 20 cm. Le sol du fond de fouille doit avoir les propriétés mécaniques le rendant apte à recevoir l'ouvrage. Tous les éléments rencontrés à fond de fouille et susceptibles de constituer des points durs, tels que roches, vestiges de fondations, doivent être enlevés. La surface du lit est dressée et compactée pour que le dispositif de traitement repose sur le sol uniformément ; la planéité et l'horizontalité du lit de pose doivent être assurées.
3. Pose du bac du filtre à l'aide de sangles de manutention fournies passant sous le bac dans les renforcements de la cuve. Éviter de choquer les parois sur le bord de fouille.
4. Avant de retirer les sangles de manutention, vérifier la planéité du bac :
   - Enlever les couvercles d'entrée et de sortie (DN 600)
   - Vérifier avec un niveau à bulle la planéité transversale du bac directement sur le réseau d'épandage.
   - Vérifier avec un niveau la planéité longitudinale en contrôlant le niveau sur la barre de soutien d'entrée et de sortie du filtre.

   La tolérance est de +/- 5 mm sur la planéité de l'ouvrage.

   En cas de défaut de planéité, soulever le bac et corriger le lit de pose afin d'atteindre un nivellement correct.
5. Rajouter si nécessaire les rehausses de 0,25 m de hauteur (1 rehausse maximum par accès) à visser.
6. Refermer les couvercles du filtre. Les couvercles resteront toujours accessibles.
7. Mise en place des chaînages 15 x 15 cm longitudinaux avec arrimage au filtre par des épingles métalliques de 8 mm minimum.
8. Coulage d'un béton de lestage dosé à 250 kg de ciment par m³. Le volume coulé est égal à :
   2 m³ par filtre de 4 m² ; 2,5 m³ par filtre de 5 m² ; 3 m³ par filtre de 6 m². Il doit être également réparti autour du produit.
   Les chainages 15 x 15 cm doivent être noyés dans le béton sous une couche de 10 cm minimum.
9. Après séchage du béton, remblaiement par couches successives jusqu'à la génératrice supérieure du filtre en gravillon de granulométrie comprise entre 2 et 10 mm ou sable 0/4 stabilisé à 200 kg de ciment par m³.
10. Raccordement amont et aval du filtre par des tuyaux en PVC DN 100 mm par emboîtement.
    Le fabricant recommande d'utiliser des tuyaux en PVC de classe de rigidité CR4 pour prévenir les déformations PVC et donc des fuites en cas de pose en nappe.
11. Remblai de surface réalisé à l'aide de terre végétale débarrassée de tous les éléments caillouteux ou pointus pour éviter notamment l'altération des enveloppes. Le remblayage final assure le recouvrement des canalisations et des rehausses éventuelles avec une hauteur suffisante pour tenir compte des tassements ultérieurs. Le remblayage final permet que tous les couvercles restent apparents et affleurent le niveau du sol fini sans permettre l'entree des eaux de ruissellement.

3. Conditions de pose (suite)

3.3 CAS DES MODÈLES 7 À 12 EH AVEC CHASSE

1. Entre la fosse et les filtres, réalisation d'une fouille dont les dimensions minimales correspondent aux cotes de la chasse + 0,2 m de chaque côté. La profondeur de cette fouille est de 0,67 m sans rehausse et 0,88 m avec rehausse.
2. Mise en place d'un lit de pose en gravillon de granulométrie comprise entre 2 et 10 mm ou sable 0/4 stabilisé à 200 kg de ciment par m3 dressé parfaitement horizontalement sur une épaisseur de 20 cm. Le sol du fond de fouille doit avoir les propriétés mécaniques le rendant apte à recevoir l'ouvrage. Tous les éléments rencontrés à fond de fouille et susceptibles de constituer des points durs, tels que roches, vestiges de fondations, doivent être enlevés. La surface du lit est dressée et compactée pour que la chasse repose sur le sol uniformément ; la planéité et l'horizontalité du lit de pose doivent être assurées.
3. Pose de la chasse sur son assise à l'aide de sangles de manutention (non fournies), passant sous la cuve de la chasse ou par ses 4 anneaux de levage, en évitant de choquer les parois sur le bord de fouille.
4. Vérification de la planéité de la chasse avec un niveau à bulle. En cas de défaut de planéité, soulever la chasse et corriger le lit de pose.
5. Refermer le couvercle de la chasse. Au besoin ajouter la rehausse de 21,5 cm de hauteur. Une seule rehausse est autorisée.
6. Raccordement amont et aval de la chasse par des tuyaux en PVC DN 100 mm de manière étanche par emboîtement (Fosse 6 m^3 : utiliser une réduction DN 160-100 non fournie, à raccorder de manière étanche à la fosse)
7. Remblaiement périphérique en gravillon de granulométrie comprise entre 2 et 10 mm.
8. Remblai de surface réalisé à l'aide de terre végétale débarrassée de tous les éléments caillouteux ou pointus pour éviter notamment l'altération des enveloppes. Le remblayage final assure le recouvrement des canalisations et des rehausses éventuelles avec une hauteur suffisante pour tenir compte des tassements ultérieurs. Le remblayage final permet que tous les couvercles restent apparents et affleurent le niveau du sol fini sans permettre l'entrée des eaux de ruissellement.

3.4. CAS NÉCESSITANT UN POSTE DE RELEVAGE AVAL (HORS AGRÉMENT)

Les prescriptions du poste doivent respecter les exigences de la norme EN 12050 -2 en conditions humides.

Les eaux traitées en sortie de dispositif sont relevées à une hauteur minimale de la hauteur de nappe déclarée.

La pompe doit être d'accès facile de façon à permettre toutes les interventions nécessaires et ne doit pas être équipée de dispositifs dilacérateurs.

Le poste de relevage (hors agrément) est indépendant de la cuve, et lui est uniquement relié par le tuyau. Les raccordements de canalisations des effluents seront effectués de manière étanche. La jonction entre le filtre et le dispositif de relevage (hors agrément) sera mise en œuvre afin d'éviter toute infiltration d'eau, particulièrement en cas de remontée de nappe. Le fabricant recommande d'utiliser des tuyaux en PVC de classe de rigidité CR4 pour prévenir les déformations PVC et donc des fuites en cas de pose en nappe.

Le tuyau de refoulement de la pompe doit être muni d'un clapet anti-retour.

Le réservoir de collecte doit être ventilé.

Toutes les interventions électriques de l'installation doivent être effectuées par un professionnel qualifié, selon les prescriptions de la réglementation en vigueur et notamment de la norme NF C15-100.

Toutes les précautions devront être prises pour éviter la remontée du réservoir de collecte, notamment lorsque le sol peut être gorgé d'eau (exemple : lestage, ancrage ...) et garantir la résistance de celui-ci à la nappe et l'étanchéité entre la filière et le poste.

3.5. CAS NÉCESSITANT UN POSTE DE RELEVAGE AMONT OPTIONEL

Les caractéristiques du poste de relevage amont optionnel et de la pompe sont décrites en Annexe 1.

Le poste est ventilé et raccordé au réseau d'extraction des gaz (mini DN 50) - voir §4.6.

Toute précaution doit être prise pour éviter la remontée du réservoir de collecte, notamment lorsque le sol peut être gorge d'eau (exemple : lestage, ancrage ….).

La pompe doit être d'accès facile de façon à permettre toutes les interventions nécessaires et ne doit pas être équipée de dispositifs dilacérateurs.

Le poste est installé conformément à l'article 6.3 du DTU 64.1 P1-1.

4. Raccordements pour la ventilation de l'Eparco filière plate écorces de pin

4.1. PRINCIPE

Les processus de biodégradation qui permettent de traiter les eaux usées génèrent des gaz qui doivent être évacués par une ventilation efficace. De plus la biomasse épuratrice du filtre a besoin d'un apport permanent en oxygène. La ventilation de l'Eparco filière plate écorces de pin s'effectue par une entrée d'air sur le filtre et une sortie en toiture en passant par la fosse, la continuité aéraulique étant assurée à l'intérieur des cuves. L'entrée d'air s'effectue par la canalisation d'amenée des eaux usées.

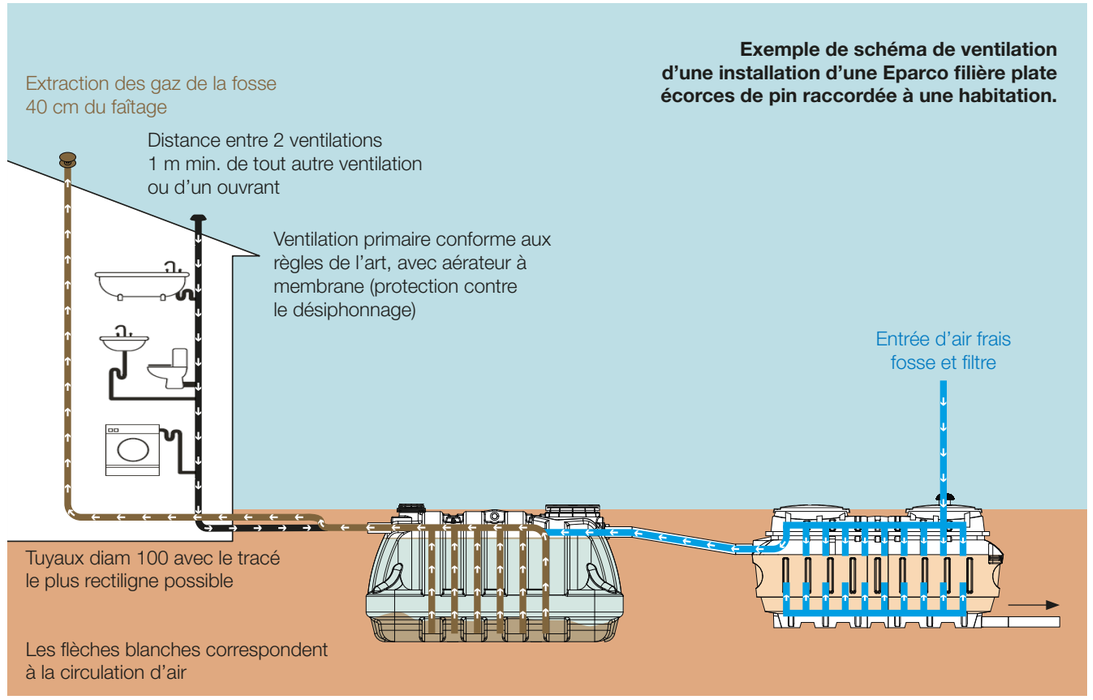

Exemple de schéma de ventilation d'une installation d'une Eparco filière plate écorces de pin raccordée à une habitation.

Les modalités de ventilation du dispositif présentées ci-dessous se font dans le respect des exigences de la norme NF DTU 64.1 et à l'arrêté Prescriptions Techniques du 7 septembre 2009 modifié.

Les modalités de ventilation présentées ci-dessous permettent d'éviter les émissions d'odeur.

La distance minimale entre l'entrée et la sortie d'air doit être de 1 m.

4.2. ENTRÉE D'AIR DANS L'EPARCO FILIÈRE PLATE ÉCORCES DE PIN

L'entrée d'air dans le filtre de l'Eparco filière plate écorces de pin s'effectue par une ouverture de Ø 100 mm qui est située sur le couvercle aval du filtre et est surmontée d'un champignon équipé d'une grille anti moustiques (maille de 1 x 1 mm). Cette ouverture permet d'apporter de l'air en partie haute du filtre. Cet air est également distribué en partie basse du filtre, sous le plancher drainant, grâce à deux tubes verticaux traversant le matériau filtrant. Enfin l'air peut pénétrer par diverses ouvertures dans le réseau d'épandage et apporter ainsi à la fosse le flux gazeux nécessaire à l'extraction des gaz.

4.3. EXTRACTION DES GAZ DE LA FOSSE

L'extraction des gaz de la fosse est réalisée par une canalisation en PVC DN 100 mm, indépendante, branchée en amont de la fosse sur la canalisation d'amenée des eaux usées, au-dessus du fil d'eau, par un raccord de type "Y" placé au plus près possible de l'entrée de la fosse. Cette canalisation est prolongée sans contre pente jusqu'au faîtage de l'habitation.
La canalisation est surmontée d'un extracteur statique Septipak situé au minimum à 0,40 m au dessus du faîtage et à au moins 1 m de tout ouvrant et de toute autre ventilation. L'extracteur ne doit pas être à proximité d'une VMC.

4.4. ÉVACUATION DES GAZ DU FILTRE

La biomasse épuratrice du filtre consomme de l'oxygène et produit du gaz carbonique plus lourd que l'air qui doit être évacué afin d'éviter son accumulation et permettre ainsi l'apport continu en oxygène.

a. Cas de l'évacuation des eaux traitées dans un milieu clos (tranchées d'infiltration, irrigation souterraine, poste de relevage, …)

L'extraction des gaz de la partie basse du filtre est réalisée par une canalisation verticale en PVC DN 100 mm, branchée en aval du filtre sur la canalisation de sortie du filtre, par un raccord de type "T" placé au plus près possible de la cuve. Cette canalisation est prolongée au minimum à 0,50 m au-dessus du terrain naturel et est surmontée d'un extracteur statique Septipak.

Le cas échéant, cette canalisation peut être placée directement sur le poste de relevage aval (hors agrément) qui reçoit les effluents traités.

b. Cas de l'évacuation des eaux traitées à l'air libre (milieu hydraulique superficiel, …)

L'évacuation des gaz de la partie basse du filtre se fait naturellement par gravité par la conduite d'évacuation des eaux usées traitées, le gaz carbonique étant plus lourd que l'air. Le point de rejet ne doit jamais être obstrué, même partiellement. De ce fait l'installation d'un clapet anti-retour est interdite, ou alors prendre les dispositions pour rejet en milieu clos (cf §4.4.a). Le point de rejet doit être aménagé pour éviter tout contact accidentel des personnes avec les eaux traitées.

4.5. VENTILATION PRIMAIRE

La ventilation primaire est le prolongement dans son diamètre jusqu'à l'air libre et au-dessus du toit de l'habitation de la canalisation de chute des eaux usées.
Elle a pour fonction d'éviter le vidage des siphons. La canalisation de ventilation primaire doit être surmontée d'un aérateur à membrane qui bloque tout retour d'odeur et évite les circulations parasites d'air qui perturberaient le circuit de ventilation.
La ventilation primaire est conforme aux règles de l'art.

4.6. VENTILATION EN PRÉSENCE DE POSTE DE RELEVAGE OPTIONNEL AMONT

Le réservoir de collecte d'un poste de relevage optionnel amont doit être ventilé et raccordé au réseau d'extraction des gaz de fermentation et la conduite d'aération doit avoir un diamètre minimum DN 50.

Annexes

ANNEXE 1
Plans et caractéristiques des ouvrages

PLANS DES FOSSES DE LA GAMME EPARCO FILIÈRE PLATE ÉCORCES DE PIN
(Dimensions en mm)

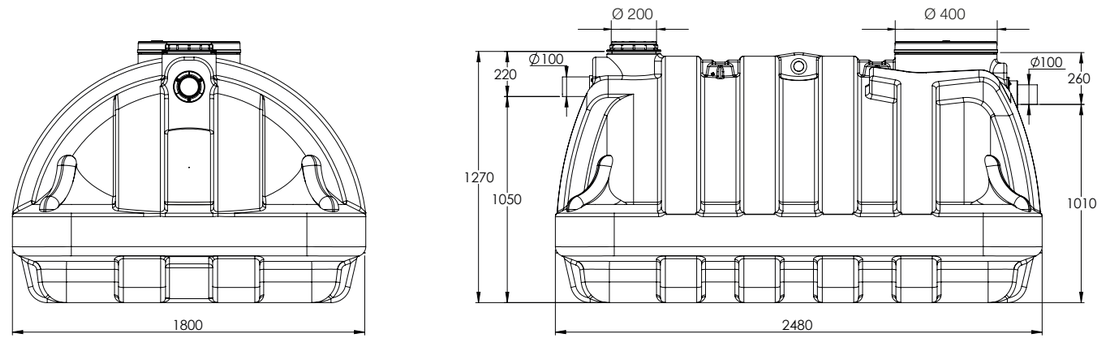

Fosse 3 m³ des modèles Eparco filière plate écorces de pin 4 et 5 EH
(Vues transversale et longitudinale)

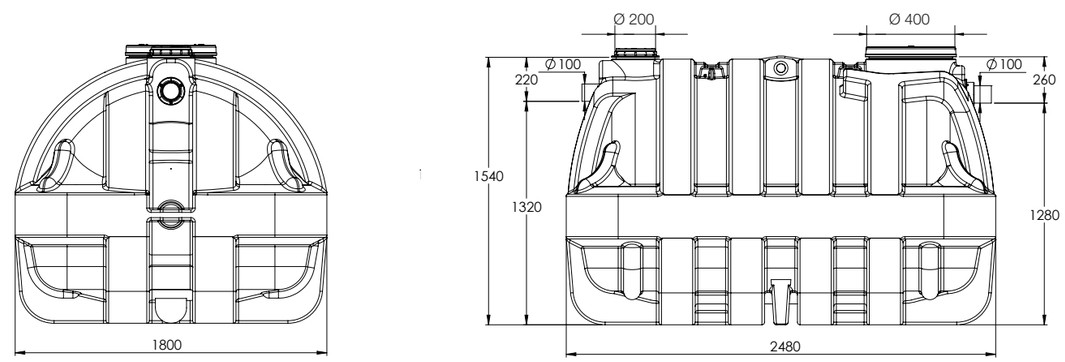

Fosse 4 m³ des modèles Eparco filière plate écorces de pin 6 et 7 EH
(Vues transversale et longitudinale)

PLANS DES FOSSES DE LA GAMME EPARCO FILIÈRE PLATE ÉCORCES DE PIN

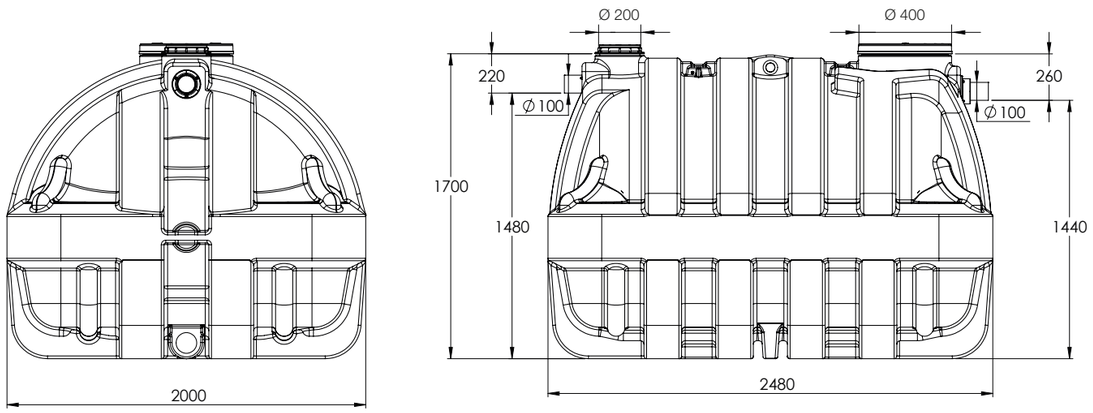

Fosse 5 m³ des modèles Eparco filière plate écorces de pin 8 et 10 EH
(Vues transversale et longitudinale)

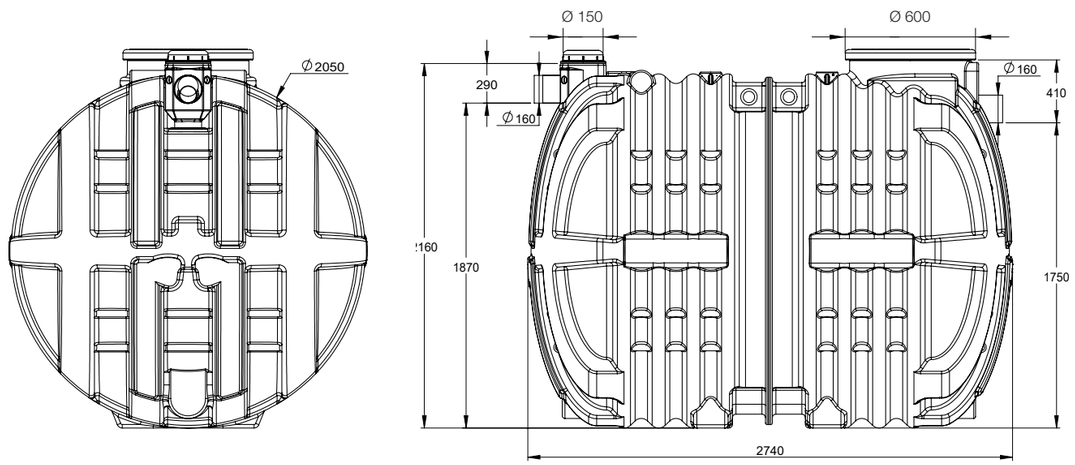

Fosse 6 m³ des modèles Eparco filière plate écorces de pin 12 EH
(Vues transversale et longitudinale)

FOSSES DE LA GAMME EPARCO FILIÈRE PLATE ÉCORCES DE PIN 4 À 12 EH AVEC REHAUSSE(S)

Le nombre de rehausses varie selon la configuration du terrain.
Fosses 3, 4 et 5 m³ : jusqu'à 3 rehausses
Fosse 6 m³ : jusqu'à 4 rehausses

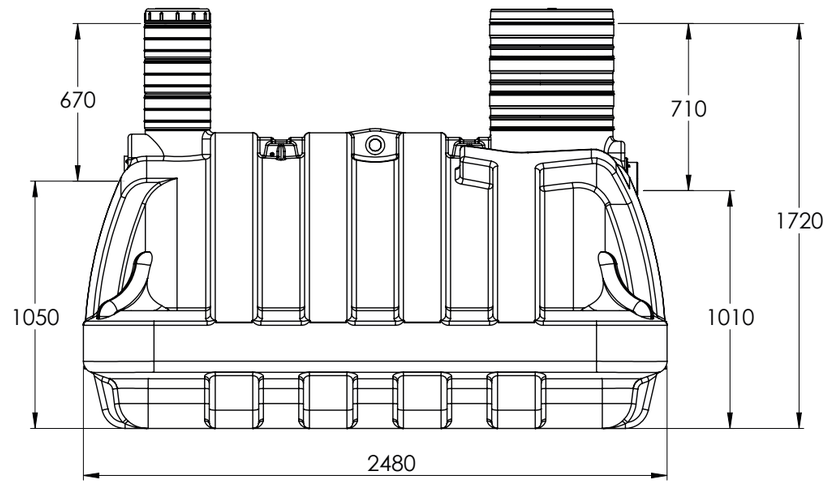

Fosse 3 m³ avec 3 rehausses des modèles Eparco filière plate écorces de pin 4 et 5 EH
(Vue longitudinale)

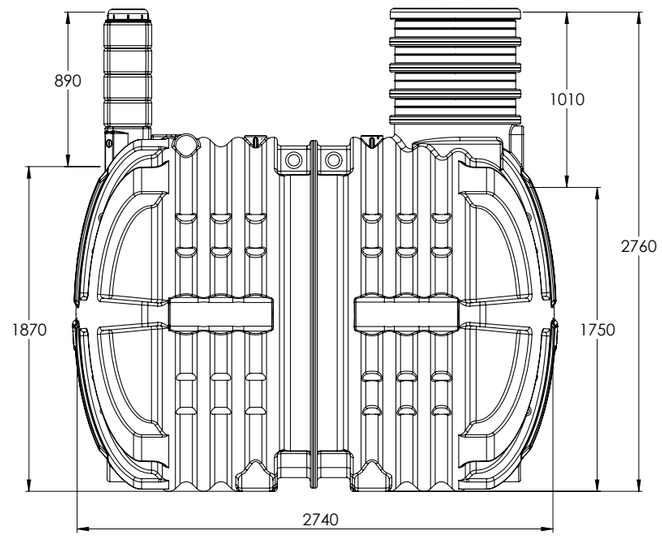

Fosse 6 m³ avec 4 rehausses des modèles Eparco filière plate écorces de pin 12 EH
(Vue longitudinale)

PLANS DES FILTRES DE LA GAMME EPARCO FILIÈRE PLATE ÉCORCES DE PIN

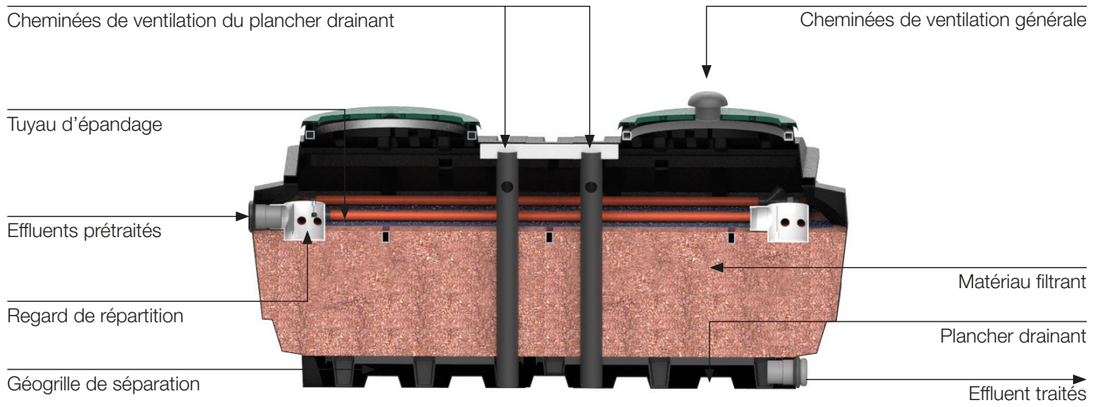

Filtre 4 m² des modèles Eparco filière plate écorces de pin 4, 7 et 8 EH (Vue longitudinale)

FILTRES DE LA GAMME EPARCO FILIÈRE PLATE ÉCORCES DE PIN

Les cotes des hauteurs et largeurs sont communes à tous les filtres de la gamme Eparco filière plate écorces de pin.
(Dimensions en mm)

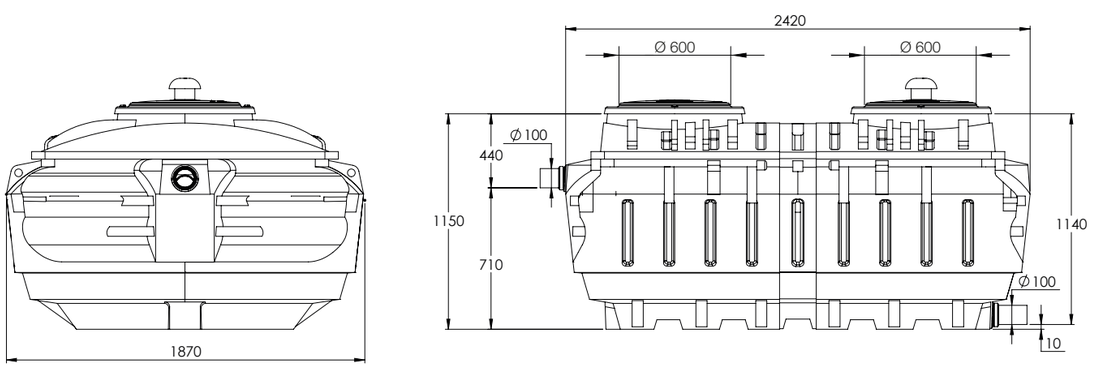

Filtre 4 m² des modèles Eparco filière plate écorces de pin 4, 7 et 8 EH
(Vues transversale et longitudinale)

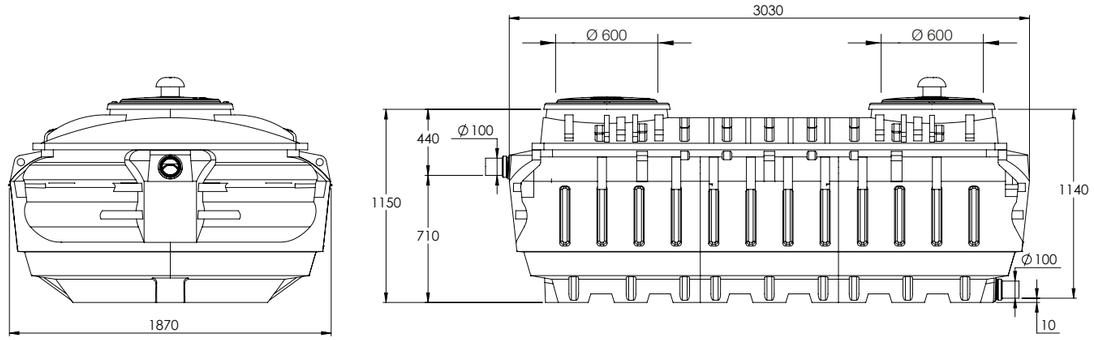

Filtre 5 m² des modèles Eparco filière plate écorces de pin 5 et 10 EH
(Vues transversale et longitudinale)

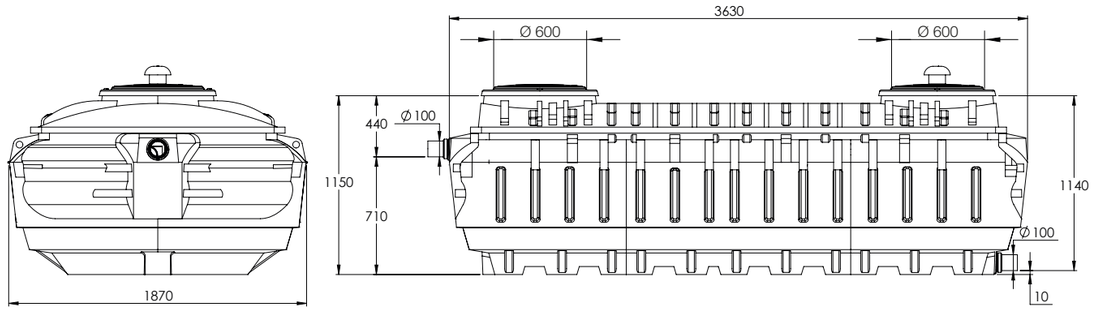

Filtre 6 m² des modèles Eparco filière plate écorces de pin 6 et 12 EH
(Vues transversale et longitudinale)

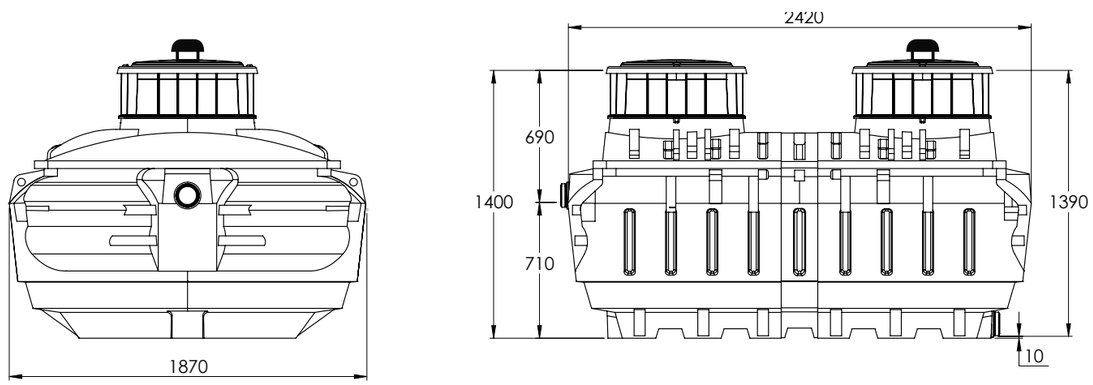

Filtre 4 m² avec rehausse des modèles Eparco filière plate écorces de pin 4, 7 et 8 EH
(Vues transversale et longitudinale)

PLANS DE LA CHASSE HYDRAULIQUE SEPTIPAK
(Dimensions en mm)

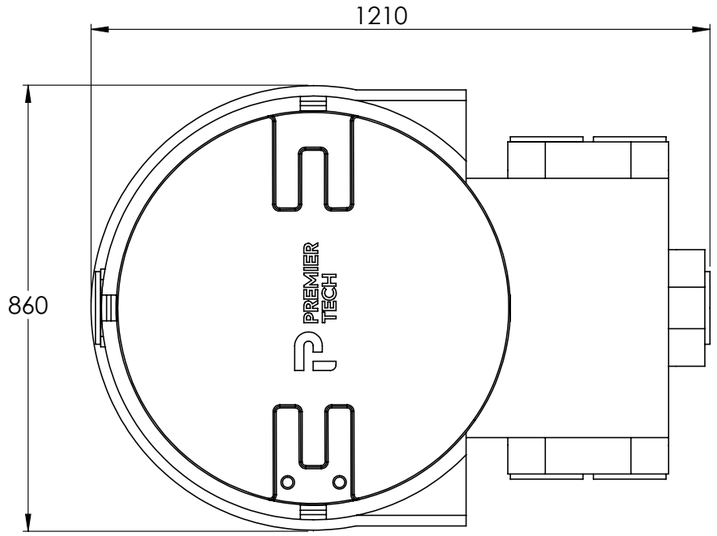

(Vue de dessus)

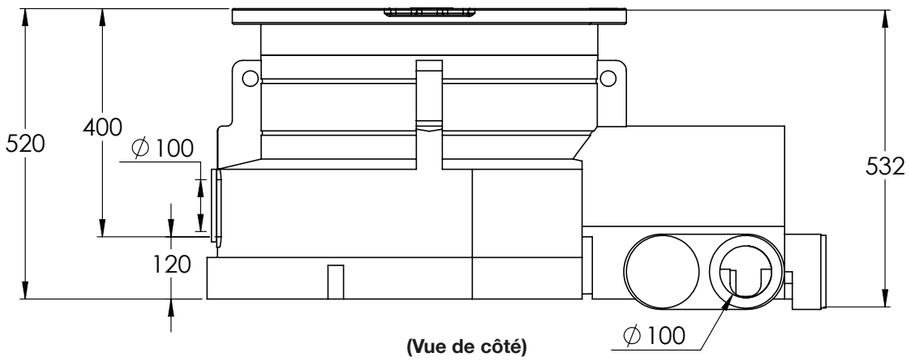

(Vue de côté)

CARACTÉRISTIQUES DES POSTES DE RELEVAGE AMONT
(Optionnel selon topographie du site)

	EAUX BRUTES
Type	Pompe vortex pour eaux chargées, déclenchement via une poire de niveau Boîtier électrique disposant d'une alarme sonore et/ou visuelle pour permettre a l'utilisateur d'etre alerte en cas d'un dysfonctionnement de la pompe
Puissance	Estimation à titre indicatif : entre 0,2 kW et 1,4 kW
Consommation	Selon conditions du site
Indice de protection	IP68 (pompe) et IP65 (boîtier de commande)
Volume de stockage	De 100 à 500 L (poste de relevage)
Volume de bâchée	20 à 25 L (pompe)
Débit	7±3 l/s pour une hauteur de 2 m environ (pompe)
Hauteur de déclenchement	Réglable de 10 à 50 cm (selon fabricant)
Modalités d'alerte de dysfonctionnement	Boîtier de commande équipé d'un système d'alarme visuel et/ou sonore
Niveau sonore	< 40 dB(A) équivalent à un réfrigérateur, etc… (pompe immergée) < 40 dB(A) équivalent à un réfrigérateur, etc… (boîtier électrique)
Matériau	Selon fabricant: matériaux non sujets à la corrosion, exemple : Inox (pompe) PEHD ou polyester (cuve poste de relevage)
Branchements électriques	Raccordement à son propre disjoncteur ou inclut son propre disjoncteur Selon schéma ci-contre : 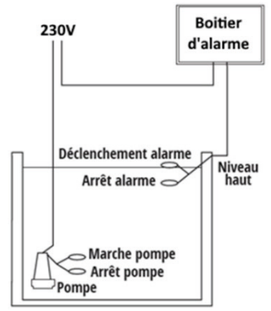
Accessibilité	Le couvercle est vissé au poste de relevage afin d'en assurer la fermeture et d'en limiter l'accès, il doit rester accessible pour les opérations d'entretien et de maintenance
Modalités d'entretien	Vérifier une fois par mois l'accumulation des graisses. Elles ne doivent pas gêner le fonctionnement des flotteurs ou des détecteurs de niveau. Enlever les graisses si nécessaire et nettoyer annuellement au jet d'eau (consulter installateur et/ou fabricant)
Modalités de maintenance	**Pièce d'usure :** pompe **Durée de vie de la pompe :** selon fabricant **Opération de maintenance :** remplacement de la pompe si nécessaire **Fréquence de dysfonctionnement :** consulter fabricant **Démarche à suivre en cas de dysfonctionnement :** contacter l'installateur ou la société PremierTech Eau et Environnement, voir plus de détails aux §7.3 (p 14) et §10 (p 16) pour le délai de disponibilité et de livraison et les garanties
Modalités de ventilation	Le poste est ventilé conformément à l'article 6.3 (postes de relevage) de la norme NF DTU 64.1 et raccordé au réseau d'extraction des gaz (mini DN 50) - voir §4.6
Modalités de pose	En conditions normales et en conditions particulières
Références normatives	NF DTU 64.1 (installation du poste) et NF C 15-100. Les interventions doivent être effectuées par un professionnel, l'usager ne doit pas intervenir.

ANNEXE 2
Instructions de pose et de raccordement : synthèse

SYNTHÈSE : MATÉRIAUX DE L'EPARCO FILIÈRE PLATE ÉCORCES DE PIN

Matériau constitutif des cuves	Polyéthylène haute densité (PEHD)
Matériau filtrant	Écorces de pin (Pinus pinaster)
Épaisseur du milieu filtrant	55 cm
Dimension du milieu filtrant	1 m² par équivalent-habitant
Réseau d'épandage	Assemblage de tubes en polychlorure de vinyle - DN 40 mm

SYNTHÈSE : CONDITIONS DE POSE

Hauteur MAXI	FOSSE	FILTRE
De remblai sur l'ouvrage	Voir schémas avec nombre maxi de rehausses p 33	Voir schéma avec nombre maxi de rehausses p 35
De la nappe	Sous le fil d'eau de sortie (voir schémas p 31-32 selon le modèle)	Sous le fil d'eau d'entrée du filtre en présence d'un poste de relevage aval (hors agrément) (voir schémas p 34-35)

FOUILLE

Les dimensions minimales correspondent aux cotes du dispositifs + 0,2 m de chaque côté de la cuve pour une pose en conditions sèches (+ 0,3 m de chaque côté de la cuve pour une pose en conditions humides)

Modèle Eparco filière plate écorces de pin	Nombre d'EH	Volume Fosse (m³)	Surface totale Filtre(s) (m²)	Nombre de filtre(s) x surface unitaire du filtre (n x m²)	Dénivelé entrée-sortie pour une solution gravitaire (m)*	Emprise minimale de la fouille pour la fosse (m²)	Emprise minimale des fouilles pour le(s) filtre(s) (m²)
4 EH	4	3	4	1 x 4	0,75	6,3	6,4
5 EH	5	3	5	1 x 5	0,75	6,3	7,8
6 EH	6	4	6	1 x 6	0,75	6,3	9,1
7 EH	7	4	8	2 x 4	0,88	6,3	2 x 6,4
8 EH	8	5	8	2 x 4	0,88	6,9	2 x 6,4
10 EH	10	5	10	2 x 5	0,88	6,9	2 x 7,7
12 EH	12	6	12	2 x 6	0,96	7,7	2 x 9,1

La distance minimum à prévoir entre deux éléments (fosse, filtre ou chasse) est de 0,2 mètre.
*En tenant compte d'une longueur de canalisation de 1m entre la fosse et le filtre ou d'une chasse hydraulique entre la fosse et le filtre avec une distance de 1 m en amont et de 1 m en aval de la chasse.

TRANSPORT DES MATÉRIELS

L'ensemble du matériel Premier Tech Eau et Environnement peut être livré selon la préférence de l'installateur :

- Soit à son dépôt
- Soit sur le site où doit se faire l'installation

Le déchargement nécessite un engin de manutention adapté mis à disposition sur place par l'installateur le jour de la livraison.

Dimensions des fosses Eparco filière plate écorces de pin

Fosse (m³)	L (m)	l (m)	Hauteur sur Couvercle (m) (sans rehausse)	Poids (kg)	Hauteur Fil d'Eau	
					Entrée (m)	Sortie (m)
3	2,48	1,80	1,27	137	1,05	1,01
4	2,48	1,80	1,54	162	1,32	1,28
5	2,48	2,00	1,70	197	1,48	1,44
6	2,74	2,05	2,16	325	1,87	1,75

Dimensions des rehausses de fosse Eparco filière plate écorces de pin

Fosse (m³)	Hauteur (m)	Diamètre de l'accès (m)
3-4-5 (amont)	0,15	0,20
3-4-5 (aval)	0,15	0,40
6 (amont)	0,15	0,15
6 (aval)	0,15	0,60

Dimensions des filtres Eparco filière plate écorces de pin

Filtre (m²)	L (m)	l (m)	Hauteur sur couvercle (m) (sans rehausse)	Poids du filtre livré prêt à poser (kg)	Hauteur Fil d'Eau	
					Entrée (m)	Sortie (m)
4	2,42	1,87	1,15	900	0,71	0,01
5	3,03	1,87	1,15	1 150	0,71	0,01
6	3,63	1,87	1,15	1 400	0,71	0,01

Dimensions des rehausses de filtre Eparco filière plate écorces de pin

Hauteur (m)	Diamètre de l'accès (m)
0,25	0,60

MANUTENTION DES MATÉRIELS

Le transport et la manutention doivent se faire dans le respect des règles de sécurité en vigueur. La manutention individuelle des matériels répond à des règles strictes de sécurité, notamment :

- **Fosses PEHD de la gamme Eparco filière plate écorces de pin :** utiliser les élingues de manutention fournies.
- **Filtres PEHD de la gamme Eparco filière plate écorces de pin :** utiliser les élingues de manutention fournies.

PRINCIPAUX POINTS CLÉS DE L'INSTALLATION

Reprise de toutes les sorties en eaux (WC, Salle de Bains, Cuisine, Lave-linge) de l'habitation dans une boîte de branchement en matière plastique.

- **Attention : eaux de pluie et eaux pluviales INTERDITES.**
- Entrée et sortie de l'installation en tuyau PVC DN 100 mm (sauf fosse 6 m³ avec entrée et sortie en tuyau PVC DN 160 mm).
- Extracteur statique placé en sortie de la canalisation d'extraction des gaz, au minimum à 0,40 m au-dessus du faîtage de l'habitation et au moins à 1 m de tout ouvrant.
- La réalisation des fouilles doit respecter les règles de sécurité définies à l'Article 6.4.2 de la norme NF DTU 64.1 P1-1. (voir §3.1.a.1, §3.1.b.1, §3.2.a.1 et §3.2.b.1 aux p22 à 25).
- Fosse toutes eaux (après la boîte de branchement) posée bien horizontale sur un lit de gravillons ou de sable stabilisé avec 2 couvercles visibles.
- Filtre (après la fosse) posé bien horizontal avec ses couvercles visibles au ras du sol et son champignon noir visible dépassant du sol.
- Absence de plantations pouvant développer un système racinaire important à moins de 3 m du bord de la fosse et du filtre (voir §2 p21).
- Passage de véhicule (voiture, tracteur, camion) à au moins 3 m du bord de la fosse et du filtre.
- Canalisation verticale en PVC DN 100 mm (après filtre) avec un extracteur statique au-dessus du sol de 50 cm. minimum si les eaux traitées ne ressortent pas à l'air libre (fossé).
- Évacuation des eaux usées traitées conformes à l'arrêté Prescriptions Techniques du 7/09/09 modifié.
- La vérification de l'étanchéité des raccordements hydrauliques doit être effectuée avant la mise en service.

PRINCIPAUX CRITÈRES D'IMPLANTATION

Afin d'adapter au mieux la station aux contraintes du terrain et d'optimiser le fonctionnement de l'Eparco filière plate écorces de pin, les critères suivants sont à prendre en compte :

	FOSSE DE LA GAMME EPARCO FILIÈRE PLATE ÉCORCES DE PIN	FILTRE DE LA GAMME EPARCO FILIÈRE PLATE ÉCORCES DE PIN
Distance mini de la cuve par rapport aux charges roulantes et permanentes ou temporaires (1)	Périmètre préservé de charges roulantes, permanentes ou temporaires : 3 m des bords de la cuve	
Différence de niveau entre fils d'eau d'entrée et de sortie	4 cm pour les fosses de 3 à 5 m³ (4 à 10 EH) 12 cm pour la fosse 6 m³ (12 EH)	70 cm
Hauteur maxi de remblai au-dessus de la cuve (2)	50 cm au-dessus de la génératrice supérieure pour les fosses de 3 à 5 m³ (4 à 10 EH) 3 rehausses maximum 60 cm au-dessus de la génératrice supérieure pour la fosse 6 m³ (12 EH) 4 rehausses maximum	25 cm au dessus du niveau des trous d'homme 1 rehausse maximum
	67 cm au-dessus du fil d'eau d'entrée pour les fosses de 3 à 5 m³ (4 à 10 EH) 3 rehausses maximum 89 cm au-dessus du fil d'eau d'entrée pour la fosse 6 m³ (12 EH) 4 rehausses maximum	69 cm au-dessus du fil d'eau d'entrée 1 rehausse maximum
Pente de la canalisation amont	2 % mini sur toute sa longueur	1 % mini sur toute sa longueur
Pente de la canalisation aval	1 % mini sur toute sa longueur	1 % mini sur toute sa longueur
Niveau de nappe	Remontée de nappe au maximum au fil d'eau de sortie de la fosse	Remontée de nappe au maximum au fil d'eau d'entrée du filtre en présence d'un poste de relevage aval (hors agrément)
Distance minimale par rapport à tout arbre/ végétaux développant un système racinaire important	3 m des bords de la fouille	
Accès libre aux ouvrages	Permettant l'accès aux deux couvercles pour les visites et vidanges	Permettant l'accès aux deux couvercles pour les interventions
Distance minimale par rapport à un captage déclaré d'eau destinée à la consommation humaine	35 m	

(1) Si la surface du terrain ne permet pas le respect de ces consignes, la mise en place d'une dalle de répartition en béton armé au-dessus de la cuve est possible pour reprendre les charges roulantes et permanentes. La dalle de répartition :
- ne s'appuie pas sur la cuve. Les charges sur la dalle ne sont pas transmises a la cuve,
- elle est dimensionnée par un bureau d'etude.
- elle est equipée d'acces à la cuve, avec des couvercles de classes adaptées aux charges appliquées (mini B125 selon NF EN 124-1), et validés par le bureau d'etude dimensionnant la dalle de répartition.

Les modalités de pose doivent faire l'objet d'une étude par un BE.
(2) Les couvercles doivent impérativement rester apparents.

ANNEXE 3
Récapitulatif de surveillance et d'entretien

RECAPITULATIF DE SURVEILLANCE (à effectuer tous les 6 mois, sauf indication contraire)	
LES POINTS AUXQUELS VOUS DEVEZ PRÊTER ATTENTION	
Fosse	• Couvercles apparents et fermés à clé • Bon écoulement des eaux usées
Filtre	• Bon état des cheminées d'aération avec ouvertures dégagées • Pas de racines pénétrant dans le filtre • Bon écoulement des eaux usées et bonne répartition sur le massif filtrant
Poste de relevage optionnel entre l'habitation et la fosse*	• Une fois par mois surveiller l'accumulation de graisses ou autres matières
Chasse hydraulique (1)	• Bon fonctionnement du système de bascule (observation visuelle)
Tous types de poste de relevage*	• Couvercles apparents et fermés à clé • État de l'alarme (une fois par mois)
Ventilations avec extracteur	• Présence et bon emboîtement des extracteurs sur le tube • Pas de feuillage à proximité de l'extracteur
Sortie du filtre	• Pas de gêne à l'écoulement de l'eau et à l'évacuation des gaz

*Selon configuration. (1) Selon les modèles.

RECAPITULATIF D'ENTRETIEN	
Fosse	• À la fréquence mentionnée au §2.2.b (p 7), faire mesurer le niveau de boues par un professionnel agréé (mesure par canne à boues ou autre détecteur de niveau, effectuée par l'accès en entrée de fosse) et faire vidanger la fosse quand ce niveau de boues atteint 50 % du volume de la fosse
Canalisations de la fosse	• Lors des vidanges de fosse, un rinçage à l'eau claire, à jet doux, pourra être réalisé dans les canalisations de la fosse (système d'entrée et système de sortie)
Préfiltre PF17	• Nettoyer au jet d'eau – voir §7.1 (au besoin, une fois par an)
Filtre	• Compléter en matériau filtrant si nécessaire (après environ 10 ans en fonctionnement normal)
Sortie du filtre	• Désherber et dégager les accumulations de terre ou de végétaux (cas du rejet en milieu hydraulique superficiel) une fois par an
Filtre recouvert de terre végétale	• Engazonner la surface, à l'exclusion de toute autre plantation • Tondre (tondeuse légère) et éliminer les mauvaises herbes
Poste de relevage optionnel entre l'habitation et la fosse*	• Nettoyer au jet d'eau et récupérer les graisses une fois par an
Chasse hydraulique (1)	• Nettoyer au jet si nécessaire une fois par an
Canalisations du filtre	• Au besoin, une fois par an, un rinçage à l'eau claire, à jet doux, pourra être réalisé dans les canalisations du filtre

*Selon configuration. (1) Selon les modèles.

Chaque intervention d'entretien et de dépannage devra être consignée dans le cahier de vie de l'installation en **annexe 4**.

GUIDE DE DÉPANNAGE	
PROBLÈME OBSERVÉ / DYSFONCTIONNEMENT	**CAUSES POSSIBLES ET ACTION À MENER AVANT D'APPELER L'INSTALLATEUR**
Odeurs à l'intérieur de l'habitation	• Vérifier la présence de siphon sur toutes les évacuations (bondes de sol, soupape du ballon d'eau chaude,…) • Vérifier que les siphons ne sont pas asséchés
Odeurs à l'extérieur de l'habitation NB : Les nuisances olfactives doivent être identifiées comme étant un signe de dysfonctionnement (de l'installation ou de la ventilation).	• Vérifier que tous les couvercles (fosse, filtre, regards, éventuels postes de pompage) sont fermés • Vérifier le bon positionnement de l'extracteur statique en toiture • Vérifier l'état des cheminées du filtre, avec les ouvertures dégagées
L'alarme d'un poste de relevage optionnel amont et/ou aval (hors agrément) se déclenche	• Vérifier la position du disjoncteur de protection de la pompe et l'enclencher le cas échéant • Vérifier dans le poste que le ou les flotteurs et détecteurs de niveau fonctionnent bien • Si le problème persiste appeler l'installateur sans délai
Débordements d'eau sur l'installation ou dans les sanitaires (obstruction/colmatage des canalisations)	• Appeler l'installateur sans délai
Mauvaise qualité de l'eau traitée	• Vérifier le fonctionnement de la chasse (selon le modèle) et l'écoulement dans le réseau d'épandage du filtre • Appeler l'installateur
Conduite à tenir en cas d'inondation exceptionnelle**	Un diagnostic s'impose suite à l'inondation d'une filière Eparco filière plate écorces de pin. Ce diagnostic, réalisé par un spécialiste de Premier Tech Eau et Environnement, consiste en l'évaluation : • De l'état général de la filière (fosse toute eaux, préfiltre, distribution des effluents, répartition, média filtrant, structure, présence de boues, etc.) • De l'état du filtre à écorces de pin • De l'état de la structure des cuves avec évaluation des déformations éventuelles A l'issue de ce diagnostic, une recommandation sera rédigée par Premier Tech Eau et Environnement : • Soit la filière nécessite une remise en état (nettoyage général + remise en place de la distribution) • Soit la filière nécessite une remise en état et un changement du milieu filtrant • Soit la filière, endommagée structurellement, doit être remplacée

**Au sens de l'arrêté Prescriptions Techniques du 7 septembre 2009 modifié, le dispositif ne peut pas être installé en zone déclarée inondable (sauf de manière exceptionnelle).

En cas de défaillance, le remplacement éventuel de pièces (préfiltre, auget de chasse, etc) sera uniquement effectué par l'installateur ou un professionnel formé par PREMIER TECH.

ANNEXE 4
Cahier de vie de l'installation : opérations d'entretien, de vidange, de complément de matériau filtrant, etc.

À COMPLÉTER - À CONSERVER PAR L'USAGER

Eparco filière plate écorces de pin - Modèle : _____ EH

Date d'intervention	Nature des opérations réalisées	Nom de la personne ayant effectué l'opération (+ nom de la société + visa)
	☐ **Opérations de vidange** Volume vidangé : ☐ **Autre opération** Nature : ☐ **Fonctionnement de l'installation** Remarques :	
	☐ **Opérations de vidange** Volume vidangé : ☐ **Autre opération** Nature : ☐ **Fonctionnement de l'installation** Remarques :	
	☐ **Opérations de vidange** Volume vidangé : ☐ **Autre opération** Nature : ☐ **Fonctionnement de l'installation** Remarques :	
	☐ **Opérations de vidange** Volume vidangé : ☐ **Autre opération** Nature : ☐ **Fonctionnement de l'installation** Remarques :	
	☐ **Opérations de vidange** Volume vidangé : ☐ **Autre opération** Nature : ☐ **Fonctionnement de l'installation** Remarques :	
	☐ **Opérations de vidange** Volume vidangé : ☐ **Autre opération** Nature : ☐ **Fonctionnement de l'installation** Remarques :	
	☐ **Opérations de vidange** Volume vidangé : ☐ **Autre opération** Nature : ☐ **Fonctionnement de l'installation** Remarques :	

Eparco filière plate écorces de pin - Modèle : _____ EH

Date d'intervention	Nature des opérations réalisées	Nom de la personne ayant effectué l'opération (+ nom de la société + visa)
	☐ **Opérations de vidange** Volume vidangé : ☐ **Autre opération** Nature : ☐ **Fonctionnement de l'installation** Remarques :	
	☐ **Opérations de vidange** Volume vidangé : ☐ **Autre opération** Nature : ☐ **Fonctionnement de l'installation** Remarques :	
	☐ **Opérations de vidange** Volume vidangé : ☐ **Autre opération** Nature : ☐ **Fonctionnement de l'installation** Remarques :	
	☐ **Opérations de vidange** Volume vidangé : ☐ **Autre opération** Nature : ☐ **Fonctionnement de l'installation** Remarques :	
	☐ **Opérations de vidange** Volume vidangé : ☐ **Autre opération** Nature : ☐ **Fonctionnement de l'installation** Remarques :	
	☐ **Opérations de vidange** Volume vidangé : ☐ **Autre opération** Nature : ☐ **Fonctionnement de l'installation** Remarques :	
	☐ **Opérations de vidange** Volume vidangé : ☐ **Autre opération** Nature : ☐ **Fonctionnement de l'installation** Remarques :	

Eparco filière plate écorces de pin - Modèle : _____ EH

Date d'intervention	Nature des opérations réalisées	Nom de la personne ayant effectué l'opération (+ nom de la société + visa)
	☐ **Opérations de vidange** Volume vidangé : ☐ **Autre opération** Nature : ☐ **Fonctionnement de l'installation** Remarques :	
	☐ **Opérations de vidange** Volume vidangé : ☐ **Autre opération** Nature : ☐ **Fonctionnement de l'installation** Remarques :	
	☐ **Opérations de vidange** Volume vidangé : ☐ **Autre opération** Nature : ☐ **Fonctionnement de l'installation** Remarques :	
	☐ **Opérations de vidange** Volume vidangé : ☐ **Autre opération** Nature : ☐ **Fonctionnement de l'installation** Remarques :	
	☐ **Opérations de vidange** Volume vidangé : ☐ **Autre opération** Nature : ☐ **Fonctionnement de l'installation** Remarques :	
	☐ **Opérations de vidange** Volume vidangé : ☐ **Autre opération** Nature : ☐ **Fonctionnement de l'installation** Remarques :	
	☐ **Opérations de vidange** Volume vidangé : ☐ **Autre opération** Nature : ☐ **Fonctionnement de l'installation** Remarques :	
	☐ **Opérations de vidange** Volume vidangé : ☐ **Autre opération** Nature : ☐ **Fonctionnement de l'installation** Remarques :	

Eparco filière plate écorces de pin - Modèle : _____ EH

Date d'intervention	Nature des opérations réalisées	Nom de la personne ayant effectué l'opération (+ nom de la société + visa)
	☐ **Opérations de vidange** Volume vidangé : ☐ **Autre opération** Nature : ☐ **Fonctionnement de l'installation** Remarques :	
	☐ **Opérations de vidange** Volume vidangé : ☐ **Autre opération** Nature : ☐ **Fonctionnement de l'installation** Remarques :	
	☐ **Opérations de vidange** Volume vidangé : ☐ **Autre opération** Nature : ☐ **Fonctionnement de l'installation** Remarques :	
	☐ **Opérations de vidange** Volume vidangé : ☐ **Autre opération** Nature : ☐ **Fonctionnement de l'installation** Remarques :	
	☐ **Opérations de vidange** Volume vidangé : ☐ **Autre opération** Nature : ☐ **Fonctionnement de l'installation** Remarques :	
	☐ **Opérations de vidange** Volume vidangé : ☐ **Autre opération** Nature : ☐ **Fonctionnement de l'installation** Remarques :	
	☐ **Opérations de vidange** Volume vidangé : ☐ **Autre opération** Nature : ☐ **Fonctionnement de l'installation** Remarques :	
	☐ **Opérations de vidange** Volume vidangé : ☐ **Autre opération** Nature : ☐ **Fonctionnement de l'installation** Remarques :	

SI NÉCESSAIRE, PHOTOCOPIEZ OU RECOPIEZ CETTE PAGE POUR COMPLÉTER VOS OPÉRATIONS

ANNEXE 5
Caractéristiques techniques et fonctionnement

SYNTHÈSE DES MATÉRIAUX ET DES CARACTÉRISTIQUES DES DISPOSITIFS DE LA GAMME EPARCO FILIÈRE PLATE ÉCORCES DE PIN

Élément des dispositifs		Matériel	Matériau constitutif
Fosse toutes eaux	**Cuve**	Cuve à un compartiment de forme : - Parallèlépipédique (3, 4 et 5m³) - Cylindrique (6 m³)	Polyéthylène haute densité (PEHD)
		Rehausse(s)	Polyéthylène
		Deux couvercles pour accès de Ø 200 mm (amont) et 400 mm (aval) pour les fosses de 3 à 5 m³ (4 à 10 EH) Deux couvercles pour accès de Ø 150 mm (amont) et 600 mm (aval) pour les fosses 6 m³ (12 EH)	Polyéthylène
	Tuyauterie	Entrée : Tube plongeur pour les fosses de 3 à 5 m³ (4 à 10 EH) Collecteur pour les fosses de 6 m³ (12 EH) Sortie : manchette	 Polypropylène copolymère (PPC) Polyéthylène haute densité (PEHD) Polyéthylène haute densité (PEHD)
	Système de sortie	Préfiltre PF17	Polypropylène copolymère (PPC) + Polypropylène homopolymère (PPH) + Polystyrène (PS)
Dispositif de répartition (modèles de 7 EH à 12 EH)	**Chasse à auget** (pour une alimentation gravitaire du filtre)	Auget répartiteur à flotteur Modèle SEPTIPAK	Polyéthylène haute densité (PEHD)
		Couvercle pour accès de Ø 500 mm	Polyéthylène
	Tuyauterie	1 entrée	/
		2 sorties	/
		Joints entrée/sortie	Caoutchouc éthylène-propylène-diène monomère (EPDM)
Filtre	**Cuve**	Cuve parallélépipédique à un compartiment	Polyéthylène haute densité (PEHD)
		Capot de protection	Polyéthylène haute densité (PEHD)
		Rehausse(s)	Polypropylène (PP)
		Deux couvercles pour accès de Ø 600 mm	Polypropylène (PP)
	Tuyauterie	Entrée : tube droit Sortie : tube droit	Polychlorure de vinyle (PVC) Polychlorure de vinyle (PVC)
		Joints entrée/sortie	Caoutchouc éthylène-propylène-diène monomère (EPDM)
	Regard de répartition circulaire	Entrée DN 100 mm	Polymère
		4 sorties DN 40 mm	Polymère
	Rampe de répartition	Réseau bouclé de distribution à 4 branches : tubes DN 40 mm avec orifices latéraux d'épandage d'ouverture 8 mm espacés de 290 mm et orifices supérieurs de surverse d'ouverture 10 mm espacés de 290 mm. Les branches latérales (amont et aval) sont des tubes de DN40 sans orifices	Polymère
		Barres de renforts et de fixation	Aluminium
		Bandes de géotextile	Polypropylène (PP)
	Matériau filtrant	Une couche composée de copeaux de calibre 5/15 mm	Écorce de pin maritime
	Plancher drainant	Supports	Polyéthylène haute densité (PEHD)
		Géogrille	Polyéthylène (PE)
	Ventilation	2 conduits d'aération depuis l'espace sous plancher drainant vers le dessus du média filtrant	Polychlorure de vinyle (PVC)
		Ouverture de Ø 100 mm sur le couvercle aval du filtre, surmontée d'un champignon équipé d'une grille pare-insectes	Polychlorure de vinyle (PVC)

Les accessoires et matériaux utilisés ne sont pas sujets à la corrosion. La visserie est en inox A2.

SYNTHÈSE DES MATÉRIELS ET DES DIMENSIONNEMENTS DES DISPOSITIFS DE LA GAMME EPARCO FILIÈRE PLATE ÉCORCES DE PIN

Modèle			4 EH	5 EH	6 EH	7 EH	8 EH	10 EH	12 EH
Capacité (Equivalents-Habitants)			4 EH	5 EH	6 EH	7 EH	8 EH	10 EH	12 EH
Fosse toutes eaux	**Cuve**	Nombre	1	1	1	1	1	1	1
		Longueur (cm)	248	248	248	248	248	248	274
		Largeur (cm)	180	180	180	180	200	200	205
		Hauteur Hors tout (cm)	127	127	154	154	170	170	216
		Volume utile (m³)	3,0	3,0	4,0	4,0	5,0	5,0	6,2
		Surface utile (m²)	2,08	2,08	2,08	2,08	2,13	2,13	2,76
		Hauteur entrée (cm)	105	105	132	132	148	148	187
		Hauteur sortie (cm)	101	101	128	128	144	144	175
	Raccordement entrée/sortie	Tuyaux DN (mm)	100	100	100	100	100	100	160
Dispositif de répartition	**Chasse à Auget**	Nombre	0	0	0	1	1	1	1
		Longueur (cm)	/	/	/	121	121	121	121
		Largeur (cm)	/	/	/	86	86	86	86
		Hauteur Hors tout (cm)	/	/	/	52	52	52	52
		Volume utile (m³)	/	/	/	0,04	0,04	0,04	0,04
	Raccordement entrée/sortie	Tuyaux DN (mm)	/	/	/	100	100	100	100
		Nombre de voies de sortie	/	/	/	2	2	2	2
Filtre	**Cuve(s)**	Nombre	1	1	1	2	2	2	2
		Longueur par cuve (cm)	242	303	363	242	242	303	363
		Largeur par cuve (cm)	187	187	187	187	187	187	187
		Hauteur Hors tout (cm) [1]	115	115	115	115	115	115	115
		Surface de filtration (m²)	4	5	6	2 x 4	2 x 4	2 x 5	2 x 6
		Hauteur entrée (cm)	71	71	71	71	71	71	71
		Hauteur sortie (cm)	1	1	1	1	1	1	1
	Raccordement entrée/sortie	Tuyaux DN (mm)	100	100	100	100	100	100	100
	Rampe de répartition	Nombre de tubes longitudinaux	4	4	4	2 x 4	2 x 4	2 x 4	2 x 4
		Longueur des tubes longitudinaux (cm)	199	259	319	199	199	259	319
		Nombre de trous d'épandage	24	36	44	2 x 24	2 x 24	2 x 36	2 x 44
		Nombre de tubes latéraux (tubes pleins sans orifices)	8	8	8	2 x 8	2 x 8	2 x 8	2 x 8
		Longueur des tubes latéraux (cm)	4 x 11 et 4 x 52	4 x 11 et 4 x 52	4 x 11 et 4 x 52	8 x 11 et 8 x 52	8 x 11 et 8 x 52	8 x 11 et 8 x 52	8 x 11 et 8 x 52
	Matériau filtrant	Hauteur (cm)	55	55	55	55	55	55	55
Effluent par gravité			oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui

1. Hauteur totale sans rehausse et sans couvercle.

Notes

Concepteur et fabricant français de solutions durables locales pour le traitement et la valorisation de l'eau

- 1 siège social
- 5 sites de production
- 2 centres de recherche

6 sites en France

(34) Mèze
(35) Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine
(42) Andrézieux
(49) Chalonnes-sur-Loire
(71) Cluny
(89) Senan

PREMIER TECH

PT Eau et Environnement
T. + 33 (0)2 99 58 45 55
ptaf@premiertech.com
PT-EauEnvironnement.fr

Les renseignements contenus dans ce document étaient à jour et conformes à l'information disponible au moment de sa publication. Poursuivant une politique d'amélioration continue, Premier Tech Ltée et ses compagnies affiliées se réservent le droit de changer et/ou d'interrompre la fabrication de tout produit et/ou de modifier les données techniques et les prix, pour quelque motif que ce soit et à leur seule discrétion, sans autre avis et sans responsabilité envers quiconque à cet égard. ECOFLO®, EPARCO®, CALONA® REWATEC®, PREMIER TECH® sont des marques de commerce de Premier Tech Ltée ou de ses compagnies affiliées.

© 2021 Premier Tech Eau et Environnement S.A.S.U. Tous droits réservés.
Imprimé en France.